

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

**SIGNATURE D'UN
CONTRAT TERRITOIRE
LECTURE AVEC LA
DIRECTION RÉGIONALE
DES AFFAIRES
CULTURELLES AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

D_2025_0225

DECISION DU PRESIDENT

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC-2024-0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le paragraphe P-4 de son annexe ;

Vu les statuts d'Annemasse Les Voirons Agglomération, et notamment la compétence « Politique culturelle en matière de lecture publique : mise en réseau des bibliothèques » ;

Contexte et objectifs du projet

Après 6 années d'existence, et au terme du précédent Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social 2018-2023, le réseau Intermède propose un nouveau Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique (SIDLP) pour passer à un stade supérieur combinant renforcement de ses acquis et élargissement de son champ d'actions en déterminant de nouveaux axes de développement.

Contrat Territoire Lecture (CTL)

Pour assister à la mise en œuvre du SIDLP, Annemasse Agglo souhaite signer un CTL de 3 ans avec l'État portant sur les 3 axes suivants :

- Renforcer les moyens d'action du Réseau via le recrutement d'un.e référent.e numérique polyvalent.e ;
- Mettre en place un programme de formation pour les agents du Réseau (salariés et bénévoles) ;
- Développer et améliorer la coordination des actions culturelles.

La demande de subvention

Le montant estimé des dépenses s'élève à 50 000 € HT. Le montant de subvention maximum au titre du CTL s'élève à 20 000 € HT par an.

Plan de financement prévisionnel

DÉPENSES	MONTANTS TTC			RECETTES	MONTANT HT		
	2026	2027	2028		2026	2027	2028
DRH - Personnel - Poste de référent.e numérique polyvalent.e	40 000 €	40 000 €	40 000 €	Subv. Etat (CTL)	20 000 €	20 000 €	20 000 €
CTL - Formation	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Subv. Département (poste)	15 000 €	10 000 €	5 000 €
CTL – Animation/ programmation	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Part AA	15 000 €	20 000 €	25 000 €
TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €	TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Le Président DÉCIDE :

DE SOLICITER les subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document se rapportant au Contrat de Territoire Lecture et aux sollicitations de subventions.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 08/12/2025
Qualité : Agglo - Presidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

**CONVENTION DE
CONTRAT TERRITOIRE
LECTURE
2026-2027-2028
Annemasse-Les
Voirons
Agglomération**

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 074-200011773-20251205-D_2025_0225-AU



Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

Entre

L'État (Direction régionale des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes) représenté par Madame la Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfète du Rhône, Commandeur de la Légion d'Honneur, Commandeur de l'Ordre national du Mérite,

d'une part,

Et

L'EPCI – Annemasse-Les Voirons Agglomération - représenté par son président, en vertu de la délibération du bureau communautaire du [jour mois année]
N° SIRET :

et ci-après désigné « le bénéficiaire »

d'autre part.

VU le règlement (UE) n° 651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité, publié au *Journal officiel de l'Union européenne* du 26 juin 2014, notamment son article 53 ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine ;

VU la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances ;

VU le décret n° 2025-135 du 14 février 2025 pris en application de l'article 44 de la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 au titre de la loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025,

VU le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU l'arrêté du 25 septembre 2017 modifiant l'arrêté du 26 décembre 2013 relatif au cadre de la gestion budgétaire et au contrôle budgétaire du ministère de la culture et de la communication pris en application de l'article 105 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Il est convenu ce qui suit :

PRÉAMBULE

Etat

En 2010, le ministère de la Culture a mis en place « 14 propositions pour le développement de la lecture » accompagnant la nécessaire adaptation des bibliothèques aux nouveaux usages de la lecture et du numérique et luttant contre les inégalités persistantes d'accès au livre et à la lecture, grâce notamment à un travail renforcé en direction des jeunes publics.

Le **Contrat Territoire Lecture (CTL)** permet d'élaborer et de financer conjointement des plans d'action concertés en faveur du développement de la lecture, avec le souci de toucher en priorité les territoires et les populations les plus éloignés de la lecture, et de permettre la réalisation d'actions de mise en réseau des structures de lecture publique et d'actions culturelles autour du livre et de la lecture.

Il a pour objectif principal de formaliser, coordonner et valoriser une politique de développement de la lecture à l'échelle d'un territoire. Il s'agit notamment de :

- Structurer et moderniser les réseaux de lecture publique ;
- Incrire les bibliothèques au cœur du projet de développement de la lecture publique sur un territoire et leur donner ainsi l'opportunité de redéfinir leur rôle, leurs objectifs et les modalités de leurs interventions ;
- Favoriser le rapprochement des bibliothèques territoriales avec les établissements culturels du territoire et l'ensemble des lieux de lecture ;
- Susciter des initiatives favorisant les relations interprofessionnelles et promouvant tous les acteurs de la chaîne du livre (auteurs, libraires, éditeurs, etc.) ;
- Déployer les dispositifs nationaux Nuits de la lecture, Des livres à soi, Partir en livre, Jeunes en librairie, etc.

Ces **contrats** peuvent être articulés à d'autres dispositifs d'aide de l'Etat, en particulier le concours particulier pour les bibliothèques publiques de la DGD ou les conventions territoriales d'éducation aux arts et à la culture.

Pour mémoire : les crédits du concours particulier de la dotation générale de décentralisation relatif aux bibliothèques municipales et départementales de prêts peuvent accompagner la construction-rénovation de bibliothèques, l'informatisation des réseaux de bibliothèques, les projets de développement de services numériques, l'acquisition de collections, d'un véhicule, l'adaptation ou l'extension des horaires d'ouverture des bibliothèques pour faciliter et améliorer

le dynamisme du réseau (dans la limite des conditions d'éligibilité prévues dans le décret 2016-423 du 8 avril 2016).

Annemasse Agglo

Suite à un travail collaboratif entrepris par les bibliothèques dès 2013 avec l'assistance des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt, alors « Savoie Biblio », Annemasse Agglo a approuvé la prise de compétence « Actions culturelles d'intérêt communautaire - Mise en réseau des lieux de lecture publique », en avril 2016.

Le réseau, baptisé Intermède, est effectif depuis le 24 juin 2019 avec la signature par tous les maires de l'agglomération de la charte et du règlement intérieur communs.

Annemasse Agglo a réaffirmé ses priorités en matière de lecture publique à l'occasion du vote de son Schéma Intercommunal de Développement de la lecture publique 2025-2029 (SIDLP). Celui-ci, joint en annexe III, a pour objectif de poursuivre le travail engagé entre les communes, associations et l'EPCI, avec le soutien de l'état et du département, sur la mise en réseau des bibliothèques à l'échelle de l'intercommunalité pour dynamiser, professionnaliser et innover, avec l'objectif d'améliorer et de moderniser l'offre de service aux habitants et d'adopter une approche commune à la lecture publique.

Considérant le programme d'action initié et conçu par le bénéficiaire ;

Considérant la politique de développement de la lecture publique portée par l'État, notamment à travers les contrats territoire-lecture dont les principaux objectifs sont rappelés ci-devant ;

Considérant que le programme d'action ci-après présenté par le bénéficiaire participe de cette politique.

TITRE 1 – DISPOSITIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES

ARTICLE 1: OBJET DE LA CONVENTION

Après 6 années d'existence, le réseau, ayant atteint la majorité de ses objectifs initiaux (voir section 1.4 du SIDLP), propose de passer à un stade supérieur combinant renforcement de ses acquis et élargissement de son champ d'actions en déterminant de nouveaux axes de développement.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS DU CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE

Face aux déséquilibres territoriaux, l'action en faveur de la lecture publique doit permettre d'atteindre non seulement les jeunes mais aussi les personnes éloignées des bibliothèques et de la lecture ; de rendre visible l'action des bibliothèques et de favoriser la participation des habitants ; d'accompagner l'évolution des usages numériques en bibliothèque ; de conforter le fonctionnement du réseau.

C'est pourquoi, en s'appuyant sur la Charte du réseau des bibliothèques et en cohérence avec les objectifs du SIDLP 2025-2029, le Contrat Territoire-Lecture s'articulera selon les 3 axes suivants :

Axe 1 - Renforcer les moyens d'actions du réseau via le recrutement un.e référent.e

Axe 2 - Mettre en place un programme de formation pour les agents du réseau

Axe 3 - Développer et améliorer la coordination des actions culturelles

ARTICLE 3 : ACTIONS PRÉVUES

Axe 1 - Renforcer les moyens d'actions du réseau pour

- Valoriser les ressources numériques
- Promouvoir et contribuer à la coordination du réseau
- Gérer des activités liées aux outils communs réseau

via le recrutement un.e référent.e numérique polyvalent (voir Annexe IV)

Axe 2 - Mettre en place un programme de formation pour les agents du réseau (salariés et bénévoles) pour :

- Consolider et développer les compétences : catalogage, développement de politique documentaire, utilisation des outils du réseau (portail, SIGB, ressources numériques...)
- Sensibiliser à l'accessibilité et à l'écoresponsabilité
- Favoriser le partage d'expérience

Axe 3 - Développer et améliorer la coordination des actions culturelles

- Proposer des animations tous publics au niveau du réseau et mieux coordonner celles en lien avec les initiatives régionales et nationales
- Mettre en place des actions de médiation autour des ressources et outils numériques à destination du public
- Favoriser les rencontres et la participation des usagers

Pour plus de détails sur les actions, voir le Schéma Intercommunal de Développement de la Lecture Publique d'Annemasse Agglo en annexe III.

ARTICLE 4 : PILOTAGE DU PROJET

Le comité de pilotage sera composé par: la Vice-Présidente à la culture, enseignement artistique et éducation d'Annemasse Agglo, la coordinatrice du réseau, deux représentants de la DRAC (1 CLL et 1 conseiller AT) ainsi qu'un représentant de Savoie & Haute Savoie Biblio, la directrice à la Culture, Jeunesse et au Sport et la responsable Culture et Sport. Il opérera en conformité avec l'article 7 du Titre 2 ci-après.

Celui-ci sera en addition des instances de gouvernances habituelles du réseau, la coordinatrice agissant en tant que maître d'œuvre en lien avec les membres des groupes de travail et le Comité Technique du réseau.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, le bénéficiaire s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le programme d'action joint en annexe I (programme d'activités) à la présente convention.

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La convention est conclue pour une durée de 3 années couvrant la période 2026-2028
Elle sera valide jusqu'au 31 décembre 2028.

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE DÉTERMINATION DE LA SUBVENTION

Pour l'Etat

La détermination et les modalités des versements des subventions de l'Etat au bénéficiaire pour la réalisation de son projet sont fixées par arrêtés attributifs de subvention.

Il est précisé qu'au titre du règlement (UE) de la commission du 17 juin 2014 visé, l'Etat contribue financièrement au projet visé à l'article 1 du titre 2 de la présente convention.

La contribution de l'État prendra la forme d'une subvention. L'État n'en attend aucune contrepartie directe.

Pour l'année 2026, l'État apporte une aide financière de **XXXXX €** au bénéficiaire.

Pour les années suivantes, les subventions de l'État ne sont applicables que sous réserve du respect des conditions cumulatives suivantes :

- Le dépôt d'un dossier de demande de subvention avant le **31 octobre** de l'année précédente ;
- L'inscription des crédits en loi de finances pour l'État ;
- Le respect par le bénéficiaire des obligations mentionnées aux articles 1 du titre 2, 4 à 8 sans préjudice de l'application de l'article 10 ;
- La vérification par l'État que le montant de la subvention n'excède pas le coût du projet, conformément à l'article 8.

ARTICLE 4 – JUSTIFICATIFS

Le bénéficiaire s'engage à fournir dans les six mois suivant la clôture de chaque exercice les documents ci-après :

- Le compte rendu financier. Ce document est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du projet et défini d'un commun accord entre l'Etat et le bénéficiaire. Ce document est signé par toute personne habilitée.
- Tout autre document que l'État jugera nécessaire de solliciter, et notamment tous documents justifiant des actions menées dans le cadre du contrat (factures, contrat de travail, fiches de salaire, etc. en fonction de la nature de ces actions).

ARTICLE 5 – AUTRES ENGAGEMENTS

5.1 Le bénéficiaire informe sans délai les partenaires de toute modification de son identification et fournit la copie de toute nouvelle domiciliation bancaire.

5.2 En cas d'inexécution, de modification substantielle ou de retard dans la mise en œuvre de la présente convention, le bénéficiaire en informe les partenaires recommandée avec accusé de réception.

Le bénéficiaire de cette subvention est tenu de :

5.3 Faire figurer le logotype de l'État sur tous les supports de communication relatifs à l'opération subventionnée (dossiers de presse, programmes, affiches, cartons d'invitation, site internet...). En cas de mention typographique, il est possible d'ajouter la mention "*Avec le soutien de la Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes*".

ARTICLE 6 – SANCTIONS

6.1 En cas d'inexécution ou de modification substantielle et en cas de retard des conditions d'exécution de la convention par le bénéficiaire sans l'accord écrit des partenaires ceux-ci peuvent ordonner le versement de tout ou partie des sommes déjà versées au titre de la présente convention, la suspension de la subvention ou la diminution de son montant, après examen des justificatifs présentés par le bénéficiaire.

6.2 Tout refus de communication ou toute communication tardive du compte-rendu financier mentionné à l'article 4 peut entraîner la suppression de l'aide. Tout refus de communication des comptes peut également entraîner la suppression de l'aide.

6.3 Les partenaires informent le bénéficiaire de ces décisions par lettre recommandée avec accusé de réception ou par voie électronique avec accusé de réception.

ARTICLE 7 – ÉVALUATION ET COMITE DE SUIVI

Un comité de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du contrat est constitué, réunissant les représentants des différents partenaires et du bénéficiaire, en vue de veiller au respect des orientations fixées par le présent contrat. Il décide des projets à soutenir ainsi que des éventuelles réorientations du contrat. Il procède à l'évaluation de l'exécution des projets inscrits au contrat.

Il peut être ouvert à d'éventuels partenaires participant aux projets.

Il se réunit au moins une fois par an à l'initiative du bénéficiaire. Le bénéficiaire présente au comité un bilan moral et financier des actions menées ainsi que l'annexe I, décrite ci-dessus, développant les projets à venir, ces documents constituant une base indispensable au financement pour les années suivantes.

Une évaluation approfondie est menée à la fin de chaque période contractuelle par l'ensemble des partenaires à l'initiative du bénéficiaire. Cette évaluation porte notamment sur la conformité des résultats aux dispositions mentionnées au titre I et sur l'impact du programme d'activité au regard de l'intérêt général.

ARTICLE 8 – CONTROLE DES PARTENAIRES

8.1 Pendant et au terme de la présente convention, un contrôle sur place peut être réalisé par les partenaires. Le bénéficiaire s'engage à faciliter l'accès à toutes pièces justificatives des dépenses et tous autres documents dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle. Le refus de leur communication entraîne la suppression de l'aide.

8.2 Les co-financeurs, autres que la collectivité principalement bénéficiaire et en charge du pilotage du contrat, contrôlent annuellement et à l'issue de la durée de la convention la proportion subvention / dépenses réalisées respecte la proportion subvention / coûts éligibles initialement prévue dans l'Annexe 2. Si les dépenses réalisées en année N s'avèrent inférieures à celles initialement prévues, et sans prévision concrète, par le comité de pilotage, de report sur l'année N+1 des dépenses non réalisées en année N, alors le montant de la subvention sera recalculé et les co-financeurs pourront soit minorer le montant de la nouvelle subvention pour l'année N+1, soit exiger un remboursement au prorata des crédits non employés, au terme du Contrat. Cette disposition ne vaut pas pour les subventions forfaitaires (aide à l'emploi de coordination du réseau de lecture publique).

ARTICLE 9 – CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION

Cet article ne vaut que pour la signature d'un premier contrat territorial lecture. Le CTL est renouvelable une fois pour une durée de 3 ans (soit un maximum de 6 années au total. Son renouvellement éventuel est subordonné à la réalisation de l'évaluation prévue à l'article 7 et aux contrôles de l'article 8.

ARTICLE 10 – PROCEDURES MODIFICATIVES

La présente convention ne peut être modifiée que par avenant signé par les partenaires et le bénéficiaire. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions non contraires qui la régissent. La demande de modification de la présente convention est réalisée en la forme d'une lettre recommandée avec accusé de réception précisant l'objet de la modification, sa cause et toutes les conséquences qu'elle emporte. Dans un délai de deux mois suivant l'envoi de cette demande, l'autre partie peut y faire droit par lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 11 – ANNEXES

Les annexes I et II font partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 12 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 13 – RE COURS

Tout litige résultant de l'exécution de la présente convention est du ressort du Tribunal administratif compétent.

Fait à, le
(en 3 exemplaires)

Pour l'EPCI
[Nom du signataire]

Pour l'État,
La Préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

ANNEXE I – Programme d'activités

2026/2027/2028

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 074-200011773-20251205-D_2025_0225-AU



Axe 1 - Renforcer les moyens d'actions du réseau pour

- Valoriser les ressources numériques
- Promouvoir et contribuer à la coordination du réseau
- Gérer des activités liées aux outils communs réseau

via le recrutement un.e référent.e numérique polyvalent (voir Annexe IV)

Potentielle mise en œuvre à partir de 2026 selon validation politique et procédure de recrutement.

Indicateurs : Recrutement effectué, nombre d'actions de valorisation enclenchées.

Axe 2 - Mettre en place un programme de formation pour les agents du réseau (salariés et bénévoles) pour

- Consolider et développer les compétences : catalogage, développement de politique documentaire, utilisation des outils du réseau (portail, SIGB, ressources numériques...) : **Sondage des agents en cours. Mise en œuvre échelonnée à partir de 2026 (dépendance vis-à-vis de l'axe 1)**
- Sensibiliser à l'accessibilité et à l'écoresponsabilité : **Mise en œuvre 2026 et 2027 (en lien avec les actions A1, A4, A10 et A15 du SIDLP)**
- Favoriser le partage d'expérience : **Sondage des agents en cours. Mise en œuvre échelonnée à partir de 2026 (dépendance vis-à-vis de l'axe 1)**

Indicateurs : Nombre de séances et d'agents formés

Axe 3 - Développer et améliorer la coordination des actions culturelles

- Proposer des animations tous publics au niveau du réseau et mieux coordonner celles en lien avec les initiatives régionales et nationales : **Mise en œuvre à partir de 2026**
- Mettre en place des actions de médiation autour des ressources et outils numériques à destination du public : **Mise en œuvre dépendante du recrutement en Axe 1**
- Favoriser les rencontres et la participation des usagers : **Déjà piloté dans 2 bibliothèques en 2025. A étendre graduellement sur les autres structures à partir du printemps 2026.**

Indicateurs : Nombre d'animations et de participants

ANNEXE II

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025



ID : 074-200011773-20251205-D_2025_0225-AU

BUDGETS CTL PRÉVISIONNELS 2026-2027-2028

DEPENSES	FONCTIONNEMENT						
	MONTANTS TTC			RECETTES	MONTANTS HT		
	2026	2027	2028		2026	2027	2028
DRH - Personnel - Poste référent.e numérique polyvalent.e cat. B	40 000 €	40 000 €	40 000 €	Subv. Etat (CTL)	15 000 €	15 000 €	15 000 €
				Subv. Département	15 000 €	10 000 €	5 000 €
CLT - Formation	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Subv. Etat (CTL)	1 000 €	1 000 €	1 000 €
CLT - Animation / programmation	8 000 €	8 000 €	8 000 €	Subv. Etat (CTL)	4 000 €	4 000 €	4 000 €
				Part AA	15 000 €	20 000 €	25 000 €
TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €	TOTAL	50 000 €	50 000 €	50 000 €

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025



ID : 074-200011773-20251205-D_2025_0225-AU

ANNEXE III

SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE

Document en pièce jointe

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025

S²LO

ID : 074-200011773-20251205-D_2025_0225-AU

ANNEXE IV

FICHE DE POSTE CORRESPONDANT A L'ACTION A7

Document en pièce jointe

FICHE DE POSTE		Date de création : 07		
		Date de modification		
Pôle / Direction :				
Service :				
INTITULÉ DU POSTE	Référent.e numérique polyvalent.e du Réseau Intermède			
POSTE OCCUPE PAR				
NOM Prénom(s)				
GRADE				
DESCRIPTION DU POSTE				
FILIÈRE	<input checked="" type="checkbox"/> ADMINISTRATIVE <input checked="" type="checkbox"/> TECHNIQUE <input type="checkbox"/> SECURITE <input type="checkbox"/> ANIMATION <input type="checkbox"/> MEDICO-SOCIALE <input checked="" type="checkbox"/> CULTURELLE <input type="checkbox"/> SPORTIVE <input type="checkbox"/> SAPEUR POMPIER			
CATÉGORIE	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> C			
CADRE D'EMPLOIS	Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques Bibliothécaire territorial Rédacteur territorial			
TEMPS DE TRAVAIL	<input checked="" type="checkbox"/> Temps plein : 35 heures ou autre scénario (36 h, 37h, 38 h, 39 h) : ... h <i>Si l'agent bénéficie à titre personnel d'un temps partiel, précisez-le : %</i> <input type="checkbox"/> Temps non complet : /35 <input type="checkbox"/> Temps annualisé – précisez le cycle (exemple : année scolaire) :			
CONDITIONS STATUTAIRES D'ACCÈS AU POSTE	Concours externe et interne avec conditions de diplôme, concours troisième voie, possibilité de recrutement direct pour les cadres d'emplois de catégorie C en fonction du grade (deuxième classe), autre (détachement, intégration directe...)			
PRÉREQUIS OBLIGATOIRES	<input checked="" type="checkbox"/> Diplôme : DUT/IUT métiers du livre ou de la documentation et / ou expérience de trois ans minimum en bibliothèque ou dans le domaine de la lecture publique <input checked="" type="checkbox"/> Expérience : Maîtrise de l'informatique documentaire			
NIVEAU D'ENCADREMENT	<input type="checkbox"/> Supérieur <input type="checkbox"/> Intermédiaire	<input type="checkbox"/> Proximité <input type="checkbox"/> Transversal	<input checked="" type="checkbox"/> Aucun	
DIMENSION DU POSTE	Responsabilité technique Fonctionnement au sein d'une équipe (personnels de la DCJS) Déplacements fréquents sur le territoire			
ENVIRONNEMENT DU POSTE				
MISSION PRINCIPALE DU SERVICE	<p>Depuis le 24 juin 2019, les bibliothèques de l'agglomération annemassienne fonctionnent en réseau, afin d'accroître l'offre de services proposé aux habitants avec : un choix documentaire élargi, une carte de lecture unique et un abonnement gratuit, circulation des documents grâce à la navette, un portail web et un agenda commun.</p> <p>Le service de coordination du réseau a pour objectif de dynamiser, professionnaliser et innover pour offrir des bibliothèques plus performantes aux habitants du territoire, pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • moderniser et améliorer l'offre de service aux usagers : élargissement de l'offre documentaire, meilleure facilité et égalité d'accès aux services ; • apporter une vision globale de la lecture publique sur le territoire : mise en commun de ressources, facilitation du travail des bibliothécaires, économies d'échelle, communication commune, événements collaboratifs. <p>La gestion des bibliothèques reste une compétence communale. Le service de coordination du réseau a pour rôle de soutenir les structures et faciliter la collaboration et la mise en œuvre d'actions et projets communs.</p>			
CHAMP DES ECHANGES	<input checked="" type="checkbox"/> Travail en binôme <input checked="" type="checkbox"/> Travail au contact du public <input checked="" type="checkbox"/> Travail en équipe <input type="checkbox"/> Autre :			
RESPONSABLE HIERARCHIQUE DIRECT	Coordinatrice du réseau des bibliothèques			

LIEN ASCENDANT

Coordinatrice du réseau des bibliothèques C. POBGE

INTERLOCUTEURS INTERNES

- Référente de communication d'Intermédiaire S VITTEL et Direction de la Communication
- Le personnel de la DCJS
- Les agents et responsables des autres services de l'agglomération

Votre poste

LIEN DESCENDANTINTERLOCUTEURS EXTERNES

- Les bibliothèques et médiathèques du territoire, qu'elles soient gérées en régie ou associatives
- Les prestataires et partenaires privés, institutionnels et associatifs intervenant dans les domaines concernés

MISSIONS DU POSTE

Au sein du service de coordination du réseau, en assistance et soutien à la coordinatrice :

- 1/ Valorisation des ressources numériques
- 2/ Promotion et collaboration au réseau
- 3/ Gestion des activités liées aux outils communs réseau
- 4/ Participation à la vie et au développement de la Direction et de l'Agglo

ACTIVITÉS

1 / Valorisation des ressources numériques

- Accompagner les agents des structures du réseau notamment par des actions de formation à l'utilisation de et à la médiation sur les ressources et outils numériques mis à disposition (réseau et provenant de la médiathèque départementale)
- Soutenir le développement ou la mise en place d'actions de médiation en direction du public
- Réaliser et/ou aider à la conception d'outils de médiation, papier et numériques (ex guide, webinaires et/ou tutoriels, modèles d'ateliers thématiques) à destination des agents et du public
- Collecter des données et réaliser un suivi statistique (usage, participation)
- Assurer une veille en matière d'évolution de l'usage du numérique en bibliothèque

2/ Collaboration et promotion du réseau

- Participer à, et éventuellement piloter, des réunions de groupes de travail
- Participer aux événements et aux activités hors les murs
- Mettre en valeur les actions du réseau et maintenir la pertinence des différents outils numériques (portail, réseaux sociaux, newsletter...) : création, actualisation, modération, harmonisation et veille à la conformité (notamment RGAA et RGPD) des contenus
- Faire la promotion numérique du réseau (APIDAE, intranet, Pass Culture, sites et réseaux sociaux appropriés selon les événements) en lien avec la référente communication du réseau (Direction de la communication de l'agglo) et les bibliothèques

3/ Gestion des activités liées aux outils communs réseau

- Effectuer les opérations administratives nécessaires au bon fonctionnement en réseau. Notamment dans le cadre de la gestion des communications externes (retards, autorisations parentales, boîte mail du réseau, commentaires sur réseaux sociaux), du service de navette, et de la gestion du stock des ressources réseau (sacs, carte, guides...)
- Entretenir et développer l'Espace Professionnel du portail
- Apporter un soutien technique aux structures du réseau : dépannage technique, formation et assistance à l'utilisation des logiciels métier, rédaction et révision de procédures
- Assurer le suivi des tickets de maintenance avec les prestataires
- Assister à la distribution des outils de communication et au traitement des documents de la collection d'agglomération (catalogage, mises en transit/retours)

4/ Participer à la vie et au développement de la Direction et de l'Agglo

- Suppléer en cas d'absence de la coordinatrice

COMPÉTENCES REQUISÉS

Envoyé en préfecture le 08/12/2025

Reçu en préfecture le 08/12/2025

Publié le 09/12/2025

ID : 074-200011773-20251205-D_2025_0225-AU



Connaissances techniques

- Contexte légal et technique du domaine de la lecture publique et/ou de la documentation
- Aptitudes pédagogiques et bonne culture du numérique
- Expérience de la médiation du numérique

Savoir-faire

- Maîtrise des techniques de bibliothéconomie
- Expertise en informatique documentaire, connaissance des principes et outils d'édition et de publication du web et des réseaux sociaux. La connaissance pratique des logiciels Orphée_NX et Joomla ! serait un plus
- Maîtriser les techniques de communication orales, écrites et du web (réseaux sociaux)
- Aptitude à l'animation de groupe et goût pour la médiation et la relation avec les publics de tous les âges
- Expérience de travail en ou avec des bibliothèques

Savoir-être

- Sens du service public
- Rigueur, polyvalence, flexibilité et adaptabilité
- Force de proposition, esprit d'initiative
- Sens de l'organisation et autonomie
- Sens de l'écoute et du contact
- Aptitude au travail partenarial ou en équipe

CONDITIONS DE TRAVAIL ET SPECIFICITÉS LIÉES A L'EMPLOI

LIEU DE TRAVAIL	<input checked="" type="checkbox"/> Service <input type="checkbox"/> Autres – précisez : Ex Espace Claudius Vuargnoz, bibliothèques et structures associées sur le territoire
PERMIS OBLIGATOIRES	<input type="checkbox"/> A <input checked="" type="checkbox"/> B <input type="checkbox"/> EB <input type="checkbox"/> C <input type="checkbox"/> EC <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> ED
DÉPLACEMENTS LIÉS AU POSTE DE TRAVAIL	<input checked="" type="checkbox"/> Périmètre de la collectivité <input checked="" type="checkbox"/> Département <input checked="" type="checkbox"/> Transfrontalier <input type="checkbox"/> Autre : Ordre de mission <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
ASTREINTES PERMANENCES	<input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non – à préciser : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non – à préciser :
MOYENS MIS À DISPOSITION	<input checked="" type="checkbox"/> Matériel : 1 bureau au sein des locaux de la DCJS 1 téléphone portable 1 poste informatique : <ul style="list-style-type: none"> • logiciels WORD, EXCEL, POWER POINT, CIRIL et autres applications mutualisées par l'Agglo • logiciels métiers (Orphée_NX, Joomla !) • Accès internet, messagerie, MiCollab • Accès au réseau hors site Agglo Documentation spécialisée et adhésion à associations professionnelles bénéficiant au réseau (ARALL, CUTO, ABF, ALF) Utilisation de véhicules de service pour les déplacements professionnels Utilisation d'équipements mutualisés de l'Agglo (ordinateur portable, projecteur, kit visio...) <input checked="" type="checkbox"/> Equipements spécifiques : Ordinateur portable, douchettes, imprimantes tickets etc. acquis dans le cadre de la mise en réseau.
AUTONOMIE	Relative autonomie dans le cadre de ses missions
RESPONSABILITÉ	
CONTRAINTE LIÉE AU TEMPS DE TRAVAIL	Disponibilité pour des interventions le soir et en week-end notamment lors d'animations organisées par le réseau

FORMATIONS ET/OU HABILITATIONS OBLIGATOIRES AU TRAVAIL S²L

- Engins de chantier
(CACES n°.....)
- Electricité (habilitation)
- Premiers secours

- Accueil de l'établissement
- Bruit
- Vibrations
- Écran de visualisation

- Manutention manuelle (« prap »)
- Signalisation de sécurité
- Substances et mélanges dangereux
- Echafaudage
- Elagage
- Autre (préciser) :

PRINCIPALES SOURCES DE RISQUES PROFESSIONNELS RENCONTRES

(cf document unique)

RISQUES PHYSIQUES	RISQUES BIOLOGIQUES	RISQUES PSYCHOSOCIAUX
<input checked="" type="checkbox"/> Les déplacements horizontaux, circulation à pied <input checked="" type="checkbox"/> La circulation motorisée <input type="checkbox"/> Les manutentions mécaniques <input type="checkbox"/> Les déplacements verticaux (chute de hauteur) <input type="checkbox"/> Utilisation de machines, outils motorisés, coupants <input type="checkbox"/> Manutention manuelle, contraintes posturales, gestes répétés <input type="checkbox"/> Les rayonnements <input type="checkbox"/> Le bruit <input type="checkbox"/> Les écarts thermiques, ambiance climatique <input type="checkbox"/> L'éclairage <input type="checkbox"/> Les poussières <input type="checkbox"/> Les vibrations <input type="checkbox"/> Les risques liés aux variations de pressions <input type="checkbox"/> Le risque électrique <input type="checkbox"/> Matières ou ambiances inflammables ou explosives, haute température <input checked="" type="checkbox"/> Le travail sur écran <input type="checkbox"/> L'exposition aux poussières d'amiante ou de Silice <input checked="" type="checkbox"/> Port de charge <input type="checkbox"/> Nuisance olfactive <input type="checkbox"/> Autre :	<input type="checkbox"/> Accident exposant au sang (AES) <input type="checkbox"/> Manipulation de déchets à risques <input type="checkbox"/> Ambiance infectieuse (transmission air, contact)	<input type="checkbox"/> Facteurs psychologiques (stress, charge mentale, agression...) <input type="checkbox"/> Horaire de travail irrégulier, horaire posté, travail de nuit, large amplitude <input type="checkbox"/> Cadence imposée <input type="checkbox"/> Travail isolé
RISQUES CHIMIQUES		LES RISQUES D'ACCIDENTS PRÉPONDÉRANTS
<input type="checkbox"/> Utilisation et mise en œuvre de produits chimiques (contact, inhalation, ingestion) <input type="checkbox"/> Stockage et transport de produits chimiques		

OPTIONNEL

VIGILANCE MEDICALE

(à compléter avec le médecin de prévention de la collectivité)

PÉNIBILITÉ	Cf fiche d'exposition
RISQUES IDENTIFIÉS	Cf fiche d'exposition
SURVEILLANCE MEDICALE	Renforcée <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non Vaccinations <input type="checkbox"/> obligatoires <input type="checkbox"/> recommandées
ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Précisez les restrictions en fonction de la vigilance médicale des risques

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE NÉCESSAIRES AU POSTE DE TRAVAIL

DÉSIGNATION	Qté	Précisions si nécessaire	DÉSIGNATION	Qté	Précisions si nécessaire
	Vêtements de travail			Protections auditives	
	Tablier de soudeur			Lunettes	
	Vêtements de signalisation			Ecran facial	
	Gants (Chimiques, mécaniques, autres)			Masque anti-poussière	
	Chaussures ou bottes			Appareil respiratoire individuel	
	Casque			Harnais	
	Autre			Autre	

Evolutions prévisibles du poste :Prise de connaissance de la fiche de poste : le

Signature de l'agent

Signature du responsable hiérarchique

Signature de l'autorité territoriale

OPTIONNEL



Annemasse **Agglo**

Annemasse - Les Voivrons Agglomération

**SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE
D'ANNEMASSE AGGLO
2025-2030**

"La bibliothèque publique est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information et un agent essentiel du développement durable, de l'épanouissement individuel, de la paix et du bien-être spirituel de tous les individus."

Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque publique, 2022

EDITO

La bibliothèque publique est bien plus qu'un simple lieu de consultation de livres ; elle est une force vive pour l'éducation, la culture, l'inclusion et l'information. Elle joue un rôle essentiel dans le développement durable, l'épanouissement individuel, la paix et le bien-être spirituel de tous les individus, comme le rappelle le Manifeste IFLA-UNESCO sur la Bibliothèque publique de 2022.

À Annemasse Agglo, nous avons à cœur de renforcer ce rôle central à travers notre SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LA LECTURE PUBLIQUE 2025-2030. Ce document s'inscrit dans la continuité de nos engagements passés, notamment le Projet de territoire de l'agglomération annemassienne 2017-2023, le Plan de mandat et le précédent Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES).

Ce schéma vise à structurer et à renforcer le réseau des bibliothèques sur le territoire pour la période 2025-2030. Il n'a pas vocation à se substituer aux projets de service des bibliothèques du réseau, mais il ajoute une dimension à l'échelle de l'agglomération. Il vise à offrir un réseau cohérent et intégré, où chaque bibliothèque joue un rôle complémentaire et contribue à l'offre culturelle globale du territoire.

Notre ambition est un réseau de bibliothèques qui soit à la fois un reflet de la diversité culturelle de notre territoire et un levier pour son développement futur. Le présent document, conforme aux recommandations du Service du livre et de la lecture du Ministère de la Culture, offre un panorama complet de notre contexte sociodémographique et économique et dresse le bilan du fonctionnement d'un réseau des médiathèques fort de six années d'existence tout en proposant une analyse SWOT/AFOM pour mieux cerner les atouts, faiblesses, opportunités et menaces de notre offre culturelle avant de proposer les orientations et priorités pour les 5 années à venir.

Le travail collectif de définition de ce nouveau plan a mobilisé les élus, les partenaires, les bibliothécaires professionnels et bénévoles pendant près de 2 ans. Je tiens à leur adresser ici toute ma reconnaissance pour leur engagement et leur contribution, suivie ou ponctuelle, à ce grand projet de coopération.

Nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour faire d'Annemasse Agglo un territoire où la culture et la lecture publique occupent une place de choix, au service de tous les habitants.

Nadine Jacquier

Vice-présidente Annemasse Agglo en charge de la Culture, enseignements artistiques et éducation

Table des matières

I - Introduction	5
1.1 Qu'est-ce qu'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique?	5
1.2 La méthode adoptée pour élaborer le schéma	5
1.3 Contenu de ce document	6
1.4 Bilan du PCSES 2019-2023	7
II – Bilan descriptif de l'existant : état des lieux et diagnostic critique	11
2.1. Le contexte du territoire	11
2.1.1. Les caractéristiques du territoire	11
2.1.2. Enjeux territoriaux et orientations politiques	13
2.1.3. L'environnement culturel du réseau des médiathèques	14
2.2. Le réseau Intermède	16
2.2.1. Historique de la mise en réseau	16
2.2.2. Fonctionnement et gouvernance	17
2.2.3. Présentation des bibliothèques du réseau Intermède	18
2.3. Données d'activité	24
2.3.1. Profil synthétique du réseau	24
2.3.2. Les effectifs	26
2.3.3. Les locaux	26
2.3.4. Les conditions d'accès	27
2.3.5. Les publics	29
2.3.6. Les collections	31
2.3.7. Le service de navette	34
2.3.8. L'équipement informatique public	36
2.3.9. Les animations et les partenariats	36
2.3.10. Forces et faiblesses du Réseau	37
III – SIDLP 2025-2030	39
3.1 Identité et valeurs du réseau	39
3.2 Axes thématiques et actions	40
3.3 Priorisation	55
3.4 Moyens et partenariats envisagés	56
3.5 Les modalités d'évaluation	58
3.6 Le calendrier	60
IV - ANNEXES	61

4.1. Restitution des ateliers de facilitation les 28 sept. et 26 oct. 2023	61
4.2. Présentation de la méthodologie.....	61
4.3. Bilan statistique annuel 2024	61

Liste des abréviations et conventions utilisées

Dans les tableaux de ce document sont en vert les chiffres qui sont au-delà de la moyenne nationale ou en progression par rapport à la période précédente et en rouge ceux qui sont en deçà ou en baisse.

ABF : Association des bibliothécaires de France

ComEx : Comité d'exploitation

CoTech : Comité technique

EBAG : Ecole des Beaux-Arts du Genevois

IFLA (International Federation of Library Associations) : Fédération internationale des associations de bibliothèques

PCSES : Projet culturel, scientifique, éducatif et social

SIDLDP : Schéma intercommunal de développement de la lecture publique

Textes de référence pour la lecture publique

- Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, 2021
- Manifeste sur la bibliothèque publique de l'IFLA-UNESCO, 2022
- Code de déontologie des bibliothécaires de l'Association des Bibliothécaires de France, 2020

I - Introduction

1.1 Qu'est-ce qu'un schéma intercommunal de développement de la lecture publique?

Tout d'abord pour donner un contexte définissons la lecture publique :

« Le concept de « lecture publique » reste très peu connu, et évoque plus la lecture à voix haute qu'une politique culturelle. Pourtant depuis 1945, et la création des bibliothèques départementales, le terme est inscrit dans les textes officiels. De manière simple, la lecture publique désigne tout ce qui touche aux bibliothèques ouvertes à un public non restreint, en majorité des bibliothèques municipales ou intercommunales. Malgré son nom, le concept recouvre bien d'autres actions que la lecture ou le livre, accentuant un malentendu constant sur le monde des bibliothèques ».

La notion de schéma intercommunal de développement de la lecture publique (SIDLP) quant à elle est issue de l'article 12 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite «Loi Robert» : *«lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique.»*

Dans une fiche pratique rédigée en 2022, l'Association des bibliothécaires de France (ABF) précise la philosophie sous-jacente à ce nouveau document : «*Un schéma intercommunal formalise un projet politique [...] C'est l'opportunité de positionner la lecture publique dans le projet de territoire de l'intercommunalité, de proposer de lui donner un ancrage qui permette aux élus de se l'approprier et de donner une visibilité à l'action intercommunale*¹.»

Le SIDLP du réseau est donc une pièce supplémentaire qui vient compléter les orientations déjà consignées dans les documents suivants :

- Le Projet de territoire de l'agglomération annemassienne 2017-2023 (p.51)
- Le Projet Culturel, Scientifique, éducatif et social (PCSES) rédigé en 2018 et la charte du réseau validée en juin 2019
- Le plan de mandat 2020-2026

Ce SIDLP n'a pas vocation à se substituer aux projets de service des bibliothèques du réseau, mais y ajoute une dimension à l'échelle de l'agglomération.

1.2 La méthode adoptée pour élaborer le schéma

Le schéma a été élaboré au cours de différents temps de travail répartis entre mars 2023 et septembre 2024 :

- 3 Séances de discussion et préparation avec Savoie-biblio
- Ateliers dirigés par Savoie-biblio : 2 ateliers d'1 jour réunissant agents et élus les 28 septembre (19 participants dont 3 élus) et 26 octobre (16 participants dont 2 élus)

¹ <https://www.bibenreseau.abf.asso.fr/wp-content/uploads/2022/12/ABF-Bibenreseau-14-schema.pdf>

L'ensemble des membres du réseau (agents salariés et bénévoles, élus du Comité d'exploitation), élus de la Commission Culture, Jeunesse et Sports de l'ensemble des communes, et partenaires de la sphère culturelle locale (DRAC, Château Rouge, EBAG, Conservatoire, MJC, Villa du Parc, Lire et faire lire) était convié à participer aux ateliers et groupes de travail dans une volonté d'impliquer les personnes principalement concernées par l'élaboration de ce schéma.

Malheureusement, le nombre de participants à ces ateliers était limité dû aux nécessités de service et circonstances des différentes bibliothèques et disponibilité des élus.

- 6 Groupes de travail thématiques (voir la présentation en annexe pour le détail du fonctionnement des groupes).
- Présentations et discussions lors des instances du réseau : Comités techniques, Comités d'exploitation, Commission Culture, Jeunesse et Sport.

Structure	Action sociale & éducative	Cohésion des acteurs du réseau	Collections	Communication	Logistique	Programmation culturelle
Agglo, Archives					Nathalie Favre-Bonvin	
Ambilly/Gaillard, BIMAG	Thuy Gerbaz	Laurent Bentaala	Laurent Bentaala	Céline Berthollet	Damien Laubron	Céline Berthollet
Annemasse, La Bulle		Nicolas Tochon	Alexandre Armand	Alice Lechon	Steve Riou	
Annemasse, Pierre Goy	Tamimount Sammar	Sophie Bravais	Caroline Decker	Lilian Gouhier	Adel Bouricha/ Timothée Broisat	Mélanie Vong
Annemasse, Archives		Céline Pierre	Céline Pierre			
Bonne						Muriel Dargaud
Cranves-Sales	Céline GG	Laëtitia Mordal				
EBAG						
Etrembières						
Juvigny	Pascale Guigonnat					
Lucinges, bibliothèque	Jean-Marc Fernandes		Jean-Marc Fernandes			
Lucinges, Manoir des livres				Océane Sinicropi		Aurélie Laruelle
St Cergues			Claire Regal		Claire Regal	Nathalie Mutel
Ville-la-Grand	Chloé Daronne		Emilie Courtial	Bernard Massot		Emilie Courtial
REUNIONS	✓ le 21/03 à Cranves Sales : absence de Jean-Marc ✓ le 02/04 à Ville la Grand : absence de Tam, Pascale et Jean-Marc ✓ le 16/05 à Pierre Goy : absence de Pascale et Jean-Marc ✓ le 31/05 à Ville la Grand : absence de Jean-Marc	✓ 21 mars à la BIMAG : tous présents ✓ 2 mai à Cranves-Sales : tous présents	Toutes à la BIMAG : -✓ jeudi 21 mars de 9h à 12h : absence de Caroline ✓ jeudi 28 mars de 14h à 16h : absences de Caroline et Emilie ✓ jeudi 2 mai de 13h45 à 16h : absences de Caroline et Jean-Marc	✓ 28/03/24 à Lucinges : absence de Lilian ✓ le 16 mai à 14h à Ville la Grand : absence Lilian et Océane ✓ 30/05/24 à Ville la Grand : absence Lilian et Océane	✓ 14 Mars à 14h à la BIMAG : Tous présents avec Adel pour Pierre Goy ✓ 18 Avril à 14h à La Bulle : Absence de Nathalie et Damien avec Timothée et Adel pour Pierre Goy ✓ 23 Mai à 14h à la BIMAG : Absence de Timothée et Adel	✓ 14 mars à Lucinges de 14h à 16h : absence de Mélanie et Muriel ✓ 16 mai à Saint-Cergues de 9h à 11h30 : absence de Céline
Légende :						
	Maitre du temps					
	Animateur					
	Rapporteur					
	N'ont finalement pas participé au groupe					

Remerciements chaleureux à tous ceux qui ont contribué à tous ces échanges.

1.3 Contenu de ce document

L'ABF souligne qu' « aucun référentiel n'existe pour décrire la forme et le contenu » d'un SIDLP. Elle énumère cependant les éléments potentiels suivants :

- Un rappel du contexte sociodémographique et économique du territoire
- Un état des lieux de la lecture publique et éventuels partenariats existants, associé à un diagnostic qui énonce les acquis et axes d'amélioration souhaitables

- Des objectifs phasés dans le temps et s'intégrant autant que possible à un projet global de territoire

Le Service du livre et de la lecture du Ministère de la Culture a également produit un guide pour la rédaction d'un PCSES

1.4 Bilan du PCSES 2019-2023

Les enjeux principaux de la prise de compétence « Mise en réseau » par Annemasse Agglo étaient de dynamiser, professionnaliser et innover, avec l'objectif d'améliorer et de moderniser l'offre de service aux habitants et d'adopter une approche commune à la lecture publique, créant ainsi une dynamique de territoire.

Dans le tableau ci-dessous listant les objectifs et actions fixés pour le PCSES, sont en rouge les actions ou éléments restant à traiter.

Objectifs stratégiques	Objectifs opérationnels	Actions
OS1 - Améliorer et moderniser le service aux usagers	OO1 - Elargir l'offre documentaire	A1 - Consolider l'offre actuelle dans un catalogue commun
		A2 - Faciliter la circulation des ouvrages par la mise en place d'un service de navette
		A3 - Acquérir et mettre à disposition des collections communes physiques et numériques
	OO2 - Offrir de meilleures facilités d'accès aux bibliothèques et aux ressources	A4 - Adopter une carte de lecteur unique, ainsi que des conditions d'inscription et de prêt et bases de règlement intérieur communes
		A5 - Mettre en œuvre un portail unique pour le réseau avec un agenda commun, accès à l'ensemble des ressources (y compris le catalogue de la bibliothèque patrimoniale, abonnements et livres numériques futurs), plus de facilités d'interactions avec les usagers
		A6 - Mener des enquêtes de public pour établir une base d'évaluation de performance pertinente pour le futur
OS2 - Adopter une approche globale de la lecture publique sur le territoire	OO3 - Mise en commun des ressources	Voir les actions découlant d'OO1
		A7 - Constituer un fonds de matériel prêtable mutualisé (ex : mobilier, matériel d'exposition et d'animation, équipement) et de ressources intellectuelles (ex : modèles d'activités, veille professionnelle) en partage

	OO4 - Faciliter le travail et la coopération des agents salariés et bénévoles, et réduire l'isolement professionnel	A8 - Informatiser le fonds des bibliothèques non informatisées
		A9 - Offre d'un SIGB de dernière génération (ergonomie, rapidité, fonctionnalités accrues)
		A10 - Permettre l'accès à des statistiques plus fiables. Voir aussi A6
		A11 - Réduire les redondances (par ex. catalogage et acquisitions rationalisés)
		A12 - Encourager le partage des connaissances et l'entraide
		A13 - Mettre en œuvre des animations et activités collaboratives/partagées
	OO5 - Adopter une stratégie de communication commune tirant profit des moyens modernes d'interaction avec le public dont les réseaux sociaux et la technologie mobile.	A14 - Partager des outils communs (portail, agenda, réseaux sociaux, newsletters etc.)
		A15 - Choisir et mettre en place une identité de réseau et une charte graphique commune
		A16 - Promouvoir activement le nouveau service et ses bénéfices pour amener de nouveaux abonnés, et fidéliser la demande

Evolutions des services

Si certaines actions n'ont pas été complétées, notamment du fait de retards occasionnés par la gestion des périodes de confinement de la pandémie de Covid19, d'autres ont été mises en place en addition comme l'extension du nombre de prêts de DVD (2020) de 5 à 15, la cartographie des boîtes à livres du territoire (2021), le conventionnement de réseau à réseau avec les bibliothèques municipales de Genève (2022), la participation aux initiatives Bibliothèques DAISYrables (2022) et Premières Pages (2023) et le lancement de Lire à la piscine (2022). Le prêt de nouveaux supports (jeux de société, jeux vidéo) a également été introduit.

Le réseau a vu la fermeture de 2 sites (les annexes Jeunesse du Perrier et de Romagny) sur Annemasse, mais aussi l'ouverture de 2 autres (La Bulle, tiers lieu situé au Perrier à Annemasse, et le Manoir des Livres à Lucinges) et a accueilli 3 nouvelles structures en 2023 : le centre de documentation de l'EBAG et les bibliothèques des archives d'Annemasse et Annemasse Agglo.

Des sites ont été rénovés

- Bibliothèque Pierre Goy, Annemasse
- Bibliothèque Louis Briffod, Cranses-Sales
- BIMA, Ambilly

ou réorganisés à moindre échelle (La Bulle et Lucinges) et des postes créés (St Cergues, Cranves-Sales, élargissement du temps de travail à Bonne) avec un recrutement à venir pour Etrembières.

Des plans se dessinent aussi pour l'aménagement potentiel de nouveaux lieux (Médiathèque dans le quartier de l'Etoile à Ambilly, bibliothèque à Vétraz-Monthoux) et l'amélioration ou déménagement de locaux existants (Bonne et Juvigny).

Gestion de la crise COVID19

Beaucoup d'efforts ont été mis en œuvre pour l'information des usagers (portail, Facebook, courriels et courriers) lors des différentes phases de confinement et déconfinement, la mise en place d'activités virtuelles pour pallier à la fermeture des bibliothèques, l'implémentation de la réglementation et des recommandations nationales pour la profession, ainsi que des modifications de fonctionnement et l'introduction d'un nouveau service de 'Prêt à emporter' sur rendez-vous.

Evolution des indicateurs principaux

Sur les 4 années calendaires complètes d'activité, malgré les années 2020 et 2021 marquées par les confinements et restrictions imposées par l'épidémie de COVID19, les indicateurs principaux ont augmenté à une exception près, celle des inscrits. Les raisons étant qu'avant la mise en réseau, un usager pouvait avoir un compte dans plusieurs bibliothèques de l'agglomération et les logiciels utilisés n'opéraient pas de nettoyage automatique des comptes d'adhérents non actifs.

Entre déc. 2019 et déc. 2023 :

- Inscrits = **(- 29%)**
- Adhérents actifs = **+ 43%** soit 1,4 fois plus
- Prêts = **+111%** soit 2 fois plus
- Réservations = **+ 343%** soit 4,4 fois plus
- Nombre de documents transportés par la navette = **+334%** soit 4 fois plus
- Nombre de documents réservés transportés par la navette = **+ 369%** soit 4,7 fois plus

Sur la même période, plus de 1 786 personnes² ont participé à des activités ou animations Intermède et le réseau a eu une présence physique sur 23 événements hors les murs (certains sur plusieurs jours ou sessions, comme le Salon du livre de Gaillard).

En 2022 et 2023, 98% des usagers ayant complété l'enquête annuelle se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits du réseau.

Partenariats et collaborations

Avec

² Toutes les participations n'ont pas été comptabilisées

- Des services d'Annemasse Agglo : Prévention et tri des déchets (ateliers et interventions en bibliothèques, poubelles de tri, bibliographies), Gérontologie et handicap (Atouts Ages, Forum des aidants, COOPération Locale de lutte contre l'isolement), Direction de l'Habitat (cohabitation intergénérationnelle), Service de l'Environnement et du Développement Durable (La Nuit est belle), Château Bleu pour 'Lire à la piscine'...
- Château Rouge pour la formation 'Lire Autrement' (2022).
- Radio Magny (MJC d'Annemasse) pour l'enregistrement du podcast 'Bibliothèques DAISYrables' (2022).
- Grand Forma, IPAC, IFSI et EBAG pour la promotion d'Intermède aux étudiants de l'éducation supérieure.
- Bibliothèques de Genève (Mise en œuvre et gestion de la convention et échanges professionnels).
- Savoie et Haute Savoie Biblio : initiatives Bibliothèques DAISYrables, Premières Pages, e-medi@s etc.
- Ministère de la culture : collaboration aux ateliers « Construire son plaidoyer en bibliothèque ».
- Fournisseurs : Trait d'Union, C3RB, Electre, ressources numériques...
- Réseau CAREL, ABF (associations nationales), CUTO (club d'usager du SIGB Orphée).
- Lien avec et assistance/ information offerte à différentes bibliothèques et réseaux en France, Belgique et Suisse.



Lire à la piscine, 2023

Formation

Ont eu lieu :

- 22 sessions (34 ½ jours) de formations principalement par des intervenants externes
- 39 séances de formation et introduction au réseau délivrées par la coordinatrice (entre 2020 et 2023)
- 28 interventions sur site par la coordinatrice en 2022 et 2023 (pas comptabilisées auparavant)



Formation 'Lire autrement', 2022

Réunions

Sur 5 ans 2019 à 2023, ont été tenus

- 27 CoTech
- 17 CoPil/ComEx
- 40 groupes de travail



II – Bilan descriptif de l'existant : état des lieux et diagnostic critique

2.1. Le contexte du territoire

2.1.1. Les caractéristiques du territoire³

Annemasse Agglo est une intercommunalité de Haute-Savoie (74) qui fait partie de l'agglomération franco-suisse nommée le « Grand Genève », un vaste territoire de 2 000 km² à cheval entre les cantons suisses de Genève et de Vaud, et les départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie qui regroupe 209 communes. Cette agglomération transfrontalière, est la seconde agglomération de Suisse (derrière Zurich) et la seconde métropole d'Auvergne Rhône-Alpes (derrière Lyon). Elle est l'une des plus attractives d'Europe, avec une population qui augmente et une économie qui reste en plein essor. Dans ce contexte, les enjeux sont nombreux, notamment en matière de logement, de coût de la vie, de mobilité, d'aménagements et infrastructures, d'emploi, d'environnement, de culture et de cohésion sociale.

L'Espace transfrontalier genevois

Au sein du Grand Genève, l'Espace transfrontalier genevois rassemblait 1 000 900 habitants en 2020 (+37% entre 1999 et 2020). Depuis 1999, la croissance de la population, assez homogène de part et d'autre de la frontière, a été forte. Même si elle ralentit ces dernières années, elle reste supérieure à celle de la Suisse, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de France métropolitaine. Cette croissance démographique vigoureuse est fortement liée au solde migratoire (61%), avec des arrivées nombreuses.

Fin 2021, l'économie a retrouvé sa vigueur, après la crise sanitaire ; l'emploi atteignant un niveau supérieur à l'avant-crise (avec un dynamisme plus marqué côté français). Côté français, le nombre de chômeurs transfrontaliers a retrouvé en 2022 le même niveau qu'en 2019.

³ Extraits du 'Projet de territoire d'Annemasse Agglo 2017-2023' et de la 'Synthèse 2023' de l'Observatoire statistique transfrontalier

Dans le Genevois français (436 520 habitants pour 117 communes), le nombre d'actifs transfrontaliers vers la Suisse poursuit sa croissance et représente la majorité des actifs en emploi (119 000 emplois et 22 000 entreprises). C'est un des territoires les plus dynamiques d'Europe avec un taux de croissance de 1,4% par an sur les 3 dernières années. C'est aussi dans cette zone que sont concentrés les ressortissants de nationalité suisse domiciliés en Auvergne-Rhône-Alpes.

Annemasse Agglo

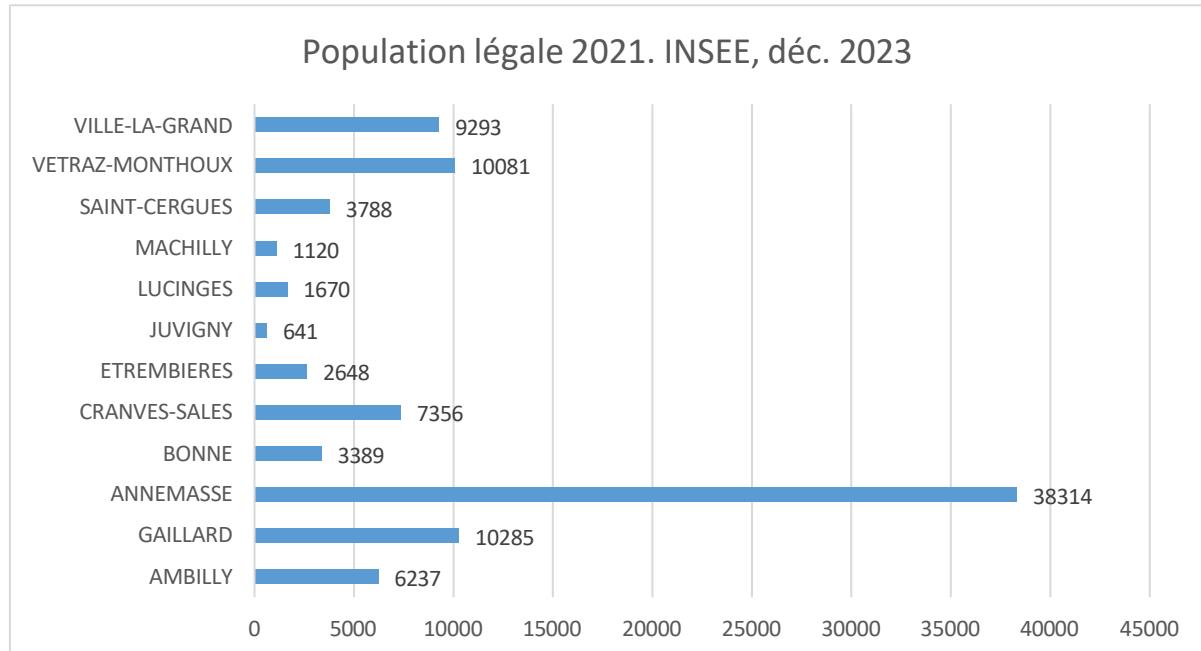
Population

Avec ses 94 822 habitants⁴ et 12 communes, Annemasse Agglo s'étend sur un territoire bordé par le massif des Voirons, celui du Salève et la frontière Suisse.

1 800+ de ses 7 800 ha (73,69 m²) sont urbanisés, soit une densité de 1 200 habitants/km², 11 fois plus que la densité nationale moyenne.

116 nationalités demeurent sur le territoire et en 2023, 25 929 actifs étaient frontaliers. Selon les données des recensements INSEE successifs 1/5 de la population se renouvelle tous les 5 ans.

La population se caractérise également par une part élevée des 30-44 ans (24%) et une faible proportion des 75 ou plus (6,5%).



Situation socio-économique

L'agglomération est fortement impactée par sa proximité immédiate avec Genève, que ce soit en termes de logement, d'emploi, de transport, coût de la vie, accès à la santé et infrastructures.

⁴ Population totale en 2021 (INSEE, déc. 2023)

Bien qu'étant très dynamique, le territoire présente des caractéristiques socio-économiques très spécifiques⁵:

- **Un taux de pauvreté important.** En 2021, il est de l'ordre de 17%, ce qui est au-dessus la moyenne nationale (14,5%) et de la moyenne départementale (9,4%).
- D'apparence prospère en raison de ses indicateurs de moyenne, l'agglomération annemassienne souffre en réalité de disparités sociales très fortes. En 2023, « elle se situe au 3e rang national des inégalités de revenus, alors que le revenu médian est inférieur à la moyenne départementale. Il s'agit d'une agglomération dans laquelle cohabitent des ménages à très hauts revenus (8e rang national pour le 9e décile de revenus), mais aussi et surtout une population dans une situation de précarité très intense. [...] la pauvreté monétaire est d'autant plus ressentie qu'elle prend pied dans un territoire où le coût de la vie est très élevé, accentuant encore plus les situations de précarité. »⁶
- Ainsi, en 2021, la répartition des niveaux de vie montre un **rapport inter-décile** (entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres) **de 6,2 (était de 5,8 en 2013)** pour **Annemasse Agglo (4,3 pour la Haute-Savoie et 3,4 en France pour 2019)**.
- Une structure sectorielle de l'économie qui perd peu à peu de sa diversité et qui se développe autour d'une économie de type résidentiel. Cela se manifeste par une forte proportion du commerce et des services aux personnes.

2.1.2. Enjeux territoriaux et orientations politiques

Le projet de territoire 2017-2023

La démarche de projet de territoire est construite autour de 6 grands objectifs :

- Promouvoir un avenir durable pour l'agglomération en respectant et préservant les ressources présentes sur le territoire ;
- Favoriser la dynamique de développement économique et renforcer le rayonnement de l'agglomération ;
- Renforcer la cohésion sociale en mettant l'accent sur la solidarité ;
- Construire le lien social afin de faciliter l'intégration de tous les habitants du territoire ;
- Accompagner la croissance urbaine et agir dans le sens d'une qualité de vie croissante ;
- Positionner Annemasse Agglo dans son environnement très spécifique d'agglomération au cœur du développement d'une grande métropole.

⁵ INSEE

⁶ Observatoire de la Haute Savoie 2020-2023

Le plan de mandat 2020-2026 : une agglo responsable



ENJEUX TRANSVERSAUX
Les objectifs politiques du mandat

- ◆ **TRANSITION ÉCOLOGIQUE**
- ◆ **PARTICIPATION CITOYENNE**
- ◆ **INNOVATION**
- ◆ **RELATION AUX COMMUNES**
- ◆ **NUMÉRIQUE**
- ◆ **QUALITÉ DE LA RELATION USAGERS**

POLITIQUES PUBLIQUES
Les défis du territoire / Les objectifs politiques du mandat / Champs d'intervention existants / Projets à mener

- ◆ **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- ◆ **PRÉServation DES ESPACES NATURELS ET DE LA BIODIVERSITÉ**
- ◆ **Tourisme**
- ◆ **PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS**
- ◆ **MOBilité**
- ◆ **TRANSITION ÉNERGÉTIQUE**
- ◆ **FORMATION ET ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**
- ◆ **AGRICULTURE**
- ◆ **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- ◆ **EAU ET ASSAINISSEMENT**
- ◆ **HABITAT**
- ◆ **COHÉSION SOCIALE**
- ◆ **CULTURE**
- ◆ **SPORT & JEUNESSE**

POLITIQUES PUBLIQUES
CULTURE

LES DÉFIS DU TERRITOIRE

- ◆ Un territoire doté de nombreux équipements culturels de proximité et à rayonnement régional.
- ◆ Une Agglo dont la compétence culturelle s'est étoffée fortement ces dernières années notamment en termes de transfert de compétences et nouvel équipement d'enseignement artistique en gestion directe, création d'un nouveau lieu culturel, financement de nouvelles actions culturelles et sollicitations d'acteurs culturels de plus en plus nombreuses.

LES OBJECTIFS POLITIQUES DU MANDAT

- ◆ Structurer, harmoniser et diffuser l'offre d'enseignement artistique sur le territoire
 - > En poursuivant les activités de l'EBAG
 - > En déployant l'activité du Conservatoire de Musique
 - > En initiant une réflexion sur une nouvelle forme de gouvernance
- ◆ Favoriser l'accès à la culture et aux pratiques artistiques pour tous (notamment les jeunes) en renforçant les approches spécifiques par publics
 - > En poursuivant l'action culturelle actuelle par le biais du réseau des médiathèques avec Intermède et la gratuité de celles-ci ainsi que la promotion de l'Archipel Butor
 - > En développant les actions auprès des jeunes et des scolaires (notamment pour faire connaître les pratiques artistiques)
 - > En poursuivant les animations culturelles destinées aux quartiers prioritaires
 - > En coordonnant et en élaborant un agenda culturel [prise en charge par l'Office de Tourisme ?]
 - > En renouvelant les approches pour attirer les publics adultes éloignés de l'offre culturelle
- ◆ Créer un sentiment d'appartenance et faire rayonner le territoire pour ses propres habitants, notamment à travers l'événementiel et la valorisation du territoire
 - et Positionner l'agglomération comme financeur et coordinateur (appels à projet, financement d'associations...) pour mettre en œuvre les nouvelles ambitions
 - et Renforcer le "Vivre ensemble" en favorisant la mixité sociale dans nos politiques publiques et en développant de nouvelles approches :
 - > En développant de nouvelles formes d'engagement et de solidarité plus ponctuelles et conviviales
 - > En faisant de l'événementiel (sportif, culturel...) un levier du « Vivre ensemble »
- ◆ Soutenir la création artistique sur le territoire
 - > En soutenant les résidences d'artistes
 - > En soutenant la création artistique et la diffusion sur le territoire

2.1.3. L'environnement culturel du réseau des médiathèques

L'offre culturelle de l'agglomération annemassienne repose sur un **réseau d'écoles** :

- l'École des Beaux-Arts du Genevois (Annemasse Agglo) offrant une classe préparatoire aux grandes écoles et des cours de pratiques amateurs sur 3 sites ;
- le Conservatoire Intercommunal de Musique & de Théâtre (Annemasse Agglo) ;
- les écoles de danse associatives du territoire

et des **structures ou dispositifs spécialisés**, entre autres :

- Château Rouge, à Annemasse : structure associative. Scène nationale conventionnée et récemment rénovée et agrandie qui offre spectacles de danse contemporaine ou de théâtre, salle de musique actuelle et studios de répétition ;
- Ciné Actuel (MJC d'Annemasse) : structure associative spécialisée dans le cinéma d'Art et Essai
- Cinéma Studio 6 à Annemasse : établissement privé
- L'A-musée (MJC d'Annemasse) : dispositif visant à sensibiliser le public à l'histoire de l'Art avec des expositions interactives et ludiques
- la Villa du Parc, à Annemasse : structure associative. Centre national d'Art Contemporain
- l'Archipel Butor, à Lucinges (Annemasse Agglo) comprenant le Manoir des Livres, la maison de l'écrivain Michel Butor (site de résidences d'artistes sur le livre de dialogue) et la bibliothèque de Lucinges ;

- Microfolie de La Bulle (Commune d'Annemasse) : inaugurée en octobre 2023 et située dans le quartier du Perrier à Annemasse, elle se compose d'un musée numérique, d'un FabLab, d'expériences de réalité virtuelle, d'une ludothèque dédiée (mallettes pédagogiques), de jeux vidéo éducatifs, et d'outils de Musique Assistée par Ordinateur (MAO).
- Intermède (Annemasse Agglo) : le réseau des bibliothèques de l'agglomération.

Soutenue par les communes et/ou Annemasse Agglo, la culture contribue plus largement à l'animation du territoire et à tisser du lien social avec, entre autres :

- des manifestations musicales comme Musical'été sur Annemasse, Not'omnales sur Ville-la-Grand, Novembre Musical des Voirons sur Bonne, Cranves-Sales, Lucinges ou Saint-Cergues, Léman Blues Festival sur Annemasse etc. ;
- la programmation de salle de spectacle comme Château Rouge à Annemasse et l'Espace Louis Simon à Gaillard ;
- des festivals : Festival Friction(s), Annemasse Vibre, Festival de La Bâtie (transfrontalier), FestiMom (MJC d'Annemasse), festivals de film d'aventure ou de montagne (Cranves-Sales, Vétraz-Monthoux, Ville-la-Grand), Cinémôm' (MJC d'Annemasse) ;
- des manifestations populaires mettant en avant les traditions locales dans toutes les communes, la plus célèbre étant la Foire au Bouilli (Ville-la-Grand) ;
- et des grands événements en lien avec le livre et la lecture : A vos cultures ! à Annemasse, Salon du livre de Gaillard, 'L'Usage des mots' et le prix littéraire Lettres Frontière.

Les partenaires institutionnels

La médiathèque bi-départementale Savoie et Haute-Savoie Biblio : remplit la mission de lecture publique assumée par les Bibliothèques Départementales de Prêt, transférée par l'Etat dans le cadre des lois de décentralisation. « La Direction de la lecture publique (DLP) propose son appui aux communes et EPCI des Pays de Savoie pour la création et le fonctionnement de bibliothèques sur leurs territoires. Plus largement, ce service a pour mission de structurer un véritable réseau de lecture publique de qualité sur les territoires savoyards, accessible à l'ensemble de la population. Il œuvre au développement de la lecture et des pratiques culturelles en Pays de Savoie en lien avec les services départementaux, les institutions et associations éducatives, culturelles et sociales, les professionnels du livre, la Région et l'Etat. Il instruit les subventions du Conseil Savoie Mont Blanc dans le domaine de la lecture (aides au développement de la lecture publique ; aide aux actions culturelles autour de la lecture publique)."

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Auvergne-Rhône-Alpes : service déconcentré du Ministère de la Culture, elle conseille et soutient les projets portés par les collectivités et gère les demandes de subventions faites dans le cadre du concours particulier relatif aux bibliothèques au sein de la dotation générale de décentralisation (DGD) : « principal dispositif de soutien de l'État à l'investissement et au fonctionnement non pérenne (projets d'extension des horaires) des bibliothèques municipales, intercommunales et des bibliothèques départementales ».

Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture : « association interprofessionnelle financée par la Région et la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, dont les missions sont basées sur l'accompagnement des professionnels du livre ». Elle fédère les différents acteurs de la chaîne du livre et coordonne différentes initiatives y compris en matière de lecture publique.

Le réseau des bibliothèques municipales de Genève : dans le cadre de la convention entre Annemasse Agglo et la ville de Genève, les bibliothèques du réseau Intermède peuvent délivrer une attestation d'inscription gratuite qui permet de s'inscrire dans les Bibliothèques municipales (BMU) et de les utiliser (prêt ou consultation sur place) au même titre qu'un résident de la ville de Genève.

2.2. Le réseau Intermède

2.2.1. Historique de la mise en réseau

Suite à un travail collaboratif entrepris par les bibliothèques dès 2013 avec l'assistance des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt, alors « Savoie Biblio », un projet 'Lecture publique' a été inscrit au nouveau schéma de mutualisation de l'agglomération adopté en Décembre 2015.

En Avril 2016 le Conseil Communautaire a approuvé la prise de compétence « Actions culturelles d'intérêt communautaire - Mise en réseau des lieux de lecture publique ». La modification statutaire étant formalisée par l'arrêté préfectoral du 27 Septembre 2016. Les lieux de lecture publique restent de compétence communale ou associative.

La mise en réseau de la lecture publique est le fruit d'une volonté partagée par les bibliothécaires professionnels et bénévoles et les décideurs locaux de satisfaire les besoins culturels de la population tout en participant au développement global du territoire.

Elle avait pour objectifs stratégiques de dynamiser, professionnaliser et innover pour offrir des bibliothèques plus performantes aux habitants du territoire, pour

- moderniser et améliorer l'offre de service aux usagers : élargissement de l'offre documentaire, meilleure facilité d'accès aux services ;
- apporter une vision globale de la lecture publique sur le territoire/créer une dynamique de territoire : mise en commun de ressources, facilitation du travail des bibliothécaires salariés et bénévoles, économies d'échelle, communication commune, événements collaboratifs.

Les objectifs opérationnels initiaux consistaient en :

- l'acquisition et la gestion d'un système informatique de gestion des bibliothèques (SIGB) et d'un portail documentaire commun ;
- la mise en œuvre de moyens permettant la circulation des lecteurs ou des documents : carte unique, navettes, harmonisation des pratiques et conditions de prêt ;
- l'animation du réseau des bibliothèques et médiathèques du territoire par un agent dédié à ces missions ;
- la prise en charge d'animations portées à l'échelle du réseau ;
- l'acquisition d'un fonds documentaire intercommunal destiné au réseau.

Le réseau, baptisé Intermède, est effectif depuis le 24 juin 2019 avec la signature par tous les maires de l'agglomération de la charte et du règlement intérieur communs. Ces derniers sont soumis à une revue annuelle. Toute révision est validée par l'ensemble des communes, association et Annemasse Agglo.



Signature de la Charte et du règlement d'Intermède, 24 juin 2019

2.2.2. Fonctionnement et gouvernance

La gestion des bibliothèques du territoire reste une compétence communale ou associative. Seule la mise en réseau est une mission d'Annemasse Agglo, réalisée en collaboration avec les communes.

Les bases de fonctionnement du Réseau sont consignées dans 2 documents cadres : la Charte et le règlement intérieur commun. Toute modification impactant sur les services et le fonctionnement du réseau doit être soumise à la validation du CoTech, du ComEx et des instances appropriées de l'agglomération, des communes et de l'association.

La coordinatrice, poste intégré aux services d'Annemasse Agglo sous la responsabilité de la Direction de la Culture, de la Jeunesse et des Sports (DCJS), fait le lien entre le Comité Technique (CoTech) et ses groupes de travail, le Comité d'Exploitation (ComEx) et les autres services de l'Agglo. Son rôle est de faciliter les discussions et travaux des différents groupes ; de présenter les propositions au Comité d'Exploitation; d'enclencher et de suivre les processus administratifs et de validation politique ; de rédiger les documents nécessaires ; de gérer les relations avec les fournisseurs et partenaires etc.

Le Comité d'Exploitation (ComEx) a pris la relève du Comité de Pilotage mis en place lors de la phase de faisabilité du projet. Il a pour rôle de discuter et de valider ou pré-valider les propositions soumises par le CoTech.

Il est composé de :

- la Présidente du Comité : Nadine JACQUIER (Vice-Présidente d'Annemasse Agglo chargée de la culture, de l'enseignement artistique et éducation)
- la coordinatrice
- la directrice DCJS et la responsable Culture et sport d'Annemasse Agglo
- les élus référents à la Culture des communes et présidente pour l'association de la bibliothèque de juvigny
- les responsables de bibliothèques et/ou référents techniques Culture des communes

- les agents de services transversaux d'Annemasse Agglo selon les besoins

Le Comité technique (CoTech) est constitué de la coordinatrice, d'agents des bibliothèques (salariés et bénévoles), et éventuellement d'agents d'autres services (SIUN, COM, Savoie-biblio) si requis. C'est l'organe privilégié pour les échanges sur les pratiques, procédures communes, modifications de fonctionnement, évolutions de service etc. Les agents participants ont pour responsabilité d'assurer la liaison avec leurs collègues et leur hiérarchie administrative et politique.

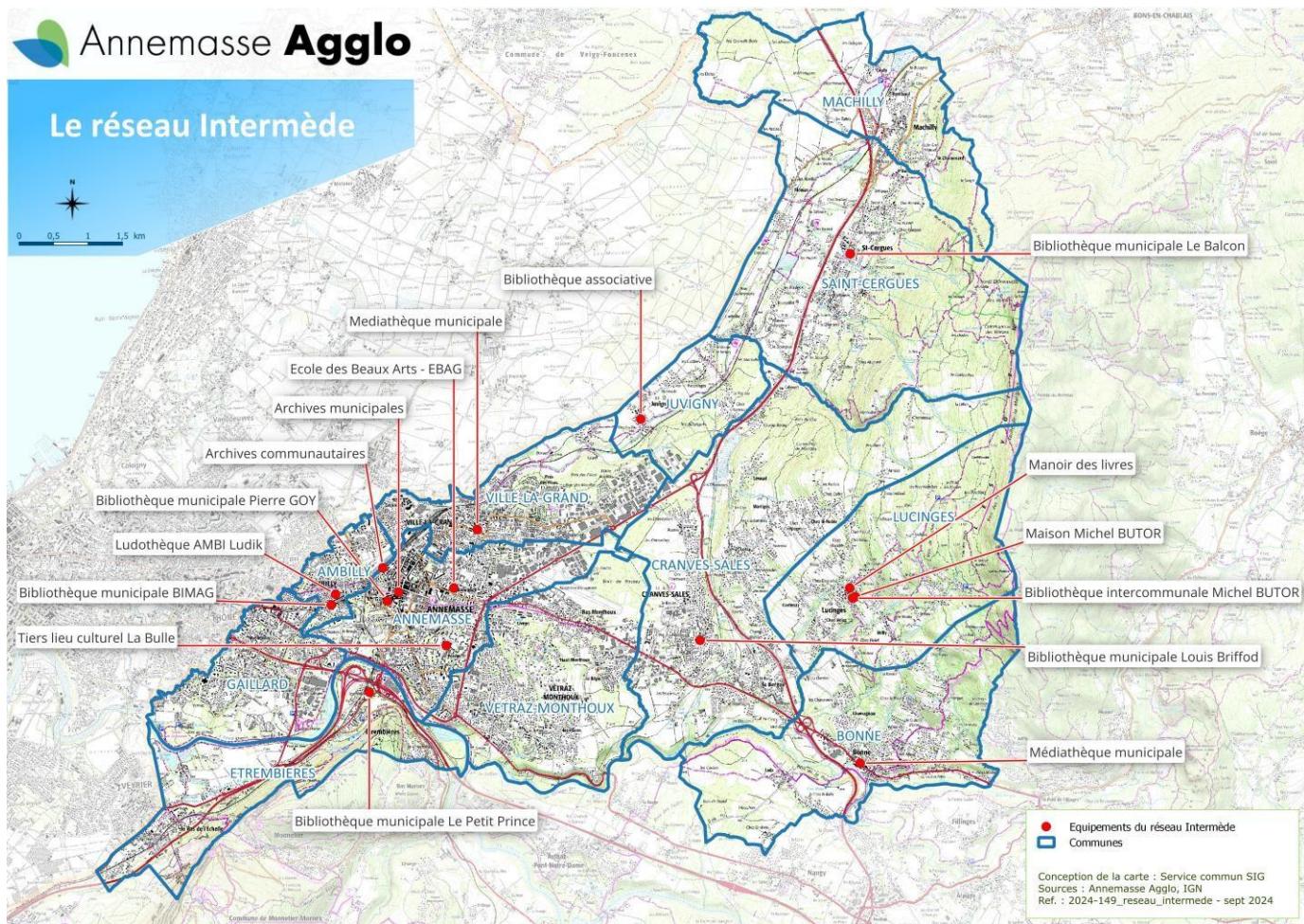
Des Groupes de travail thématiques sont mis en place à court ou long terme (ex. sur la programmation) pour mener les réflexions en profondeur et présenter des propositions au CoTech/ComEx.

2.2.3. Présentation des bibliothèques du réseau Intermède

Le territoire d'Annemasse-Les Voirons Agglomération compte actuellement 10 bibliothèques de prêt, dont 1 associative, et 4 bibliothèques spécialisées : le Manoir des Livres, les bibliothèques d'archives de la ville d'Annemasse et d'Annemasse Agglo et le centre de documentation de l'EBAG. Ces dernières n'offrent que la consultation sur place et/ou le prêt à un public ou dans des conditions spécifiques (ex. étudiants et professeurs pour l'EBAG, agents territoriaux pour les bibliothèques d'archives, à titre d'exposition pour le Manoir des livres). La ludothèque d'Ambilly – AmbiLudik – doit rejoindre le réseau au début 2026.

La commune d'Ambilly avait mutualisé sa bibliothèque avec la commune de Gaillard, cependant la convention entre les 2 communes, initiée en 2019, prend fin en 2024 et n'est pas être renouvelée.

Gaillard, Machilly et Vétraz-Montoux ne disposent donc pas de bibliothèques.



BIMA(G) : Bibliothèque municipale d'Ambilly

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/ambilly>



Crédit : Kaptura

Crédit : BIMA

Bibliothèque Pierre Goy d'Annemasse

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/annemasse-pierre-goy>



Crédit Kaptura



Crédit : Bibliothèque Pierre Goy

La Bulle, Annemasse

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/annemasse-la-bulle>



Crédit : Annemasse Agglo



Crédit : La Bulle

Médiathèque Municipale de Bonne

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/bonne>



Crédit : Kaptura



Crédit : Médiathèque de Bonne

Bibliothèque Municipale Louis Briffod, Cranves-Sales

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/cranves-sales>



Crédit : Mairie de Cranves-Sales



Crédit : Kaptura

Bibliothèque Municipale d'Etrembières

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/etrembieres>



Crédit : Mairie d'Etrembières



Crédit : Kaptura

Bibliothèque de Juvigny

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/juvigny>



Crédit : Kaptura



Crédit : Bibliothèque de Juvigny

Bibliothèque Municipale Michel Butor, Lucinges

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/lucinges-michel-butor>



Crédit : Kaptura



Crédit : Archipel Butor

Le Balcon - Médiathèque de Saint-Cergues

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/saint-cergues>



Crédit : Kaptura



Crédit : Bibliothèque de Saint-Cergues

Médiathèque de Ville-la-Grand

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/mes-bibliotheques/ville-la-grand>



Crédit : Kaptura



Crédit : Médiathèque de Ville-la-Grand

La bibliothèque d'archives d'Annemasse

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/patrimoine/annemasse-archives>



Crédit : Archives d'Annemasse

La bibliothèque d'archives d'Annemasse Agglo

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/patrimoine/agglo-archives>



Crédit : Annemasse Agglo

Le CDI de l'EBAG

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/patrimoine/ebag>



Crédit : EBAG

Le Manoir des livres

<https://www.bibliotheques-intermede.fr/patrimoine/lucinges-manoir-des-livres>



Crédit : Archipel Butor

2.3. Données d'activité

Sauf mention contraire, les chiffres présentés sont issus des rapports envoyés au Service du Livre et de la Lecture du Ministère de la Culture (données 2023) ou du Bilan statistique du réseau 2023 (le bilan statistique du réseau pour 2024 est inclus en annexe).

2.3.1. Profil synthétique du réseau

Chiffres clés des structures de prêt du réseau et moyennes nationales

Indicateur	Total pour le réseau 2023	Moyenne nationale 2018 (structures desservant 70 000 à 100 000 hab.) ⁷
Population totale (nombre de résidents) de l'agglomération	94 822 (93 417) ⁸	Pop de 70 000 à 100 000
Nombre de bibliothèques	10	
Surface utile nette (m ²)	4 576 (0,05 m ² /hab.) hors local de transit navette	5 040
Part de la population inscrite ⁹	15% (14 637 personnes)	17% ¹⁰
Nombre d'usagers actifs ¹¹	10 862 (11% de la population)	8 490 (10%)
Cumul des horaires d'ouverture hebdo. (heures)	178h sur le réseau (moyenne de 18h/bibliothèque)	37h50
Personnel	40,2 ETP salariés (dont 1 ETP réseau) pour 136 personnes (bénévoles inclus)	46,1 ETP (51 emplois)
Nombre de documents dans le catalogue	204 788 (tous supports)	
• Livres	159 380	199 070
• documents sonores	10 992	26 750
• documents vidéo	10 799	13 470

⁷ Bibliothèques municipales et intercommunales : données d'activité 2018, synthèse nationale. Ministère de la Culture, 2021.

⁸ INSEE - Populations légales des communes en vigueur au 1er janvier 2024, déc. 2023

⁹ Inscrit : une personne détenant une carte du réseau.

¹⁰ Au niveau global. Source : Atlas des bibliothèques territoriales. Ministère de la Culture, 2023.

¹¹ Adhérent actif : une personne ayant effectué au moins 1 transaction (emprunt, retour, réservation) dans l'année.

Dépenses acquisitions/hab. (€)	1,74 ou 1,97€ si on prend en compte les dépenses pour les ressources numériques du réseau	2,45
Nombre prêts annuels	291 641 (26,8 prêts/emprunteur)	381 650
Nombre de documents réservés	110 294	
Nombre de documents transportés par la navette	130 655	
Nombre de visites d'usagers sur le portail	60 209	
Nombre d'abonnés à la page Facebook	1 395	

Le réseau se situe en dessous des moyennes nationales pour la majorité des critères principaux. Cela est principalement dû au fait que certaines communes (dont 2 avec une population importante) n'ont pas de lieu de lecture publique et que seules 4 des structures existantes (5 à partir de 2025 comme la BIMAG redevient la BIMA après le non renouvellement de la convention entre Ambilly et Gaillard) sont correctement dimensionnées par rapport à la population qu'elles desservent.

Un manque de moyens (surface, personnel et budget d'acquisition) explique les niveaux de collections et de prêts plus bas que la moyenne. Il est cependant bon de noter que, **malgré ces insuffisances, nous comptons un nombre d'usagers actifs plus élevé que la moyenne nationale.**

Typologie des structures de prêt

Cette nouvelle typologie¹², établie par l'Association des Bibliothécaires Départementaux en association avec le Ministère de la Culture en 2021, est basée sur 9 critères selon les données collectées par l'enquête annuelle Neoscrib du Service Livre et Lecture du Ministère :

- Dépenses documentaires tous documents pour 1 000 habitants
- Nombre de types d'actions au sein de l'établissement
- Accès à Internet et aux services numériques
- Diversité de l'offre de collections
- Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire
- Surface
- Nombre de personnel qualifié
- Emprunteurs actifs pour 1 000 habitants
- Nombre de prêts (tous types de documents) pour 1 000 habitants.

BM	Typologie ABD 2021	Typologie ABD 2023
BIMA, Ambilly	A	B
La Bulle, Annemasse	B	B
Pierre Goy, Annemasse	B	C
Bonne	B	B
Cranves-Sales	C	C

¹² Pour plus de détails, voir <https://www.abd-asso.org/documentations/evaluation/une-nouvelle-typologie-pour-les-bibliotheques/>

Étrembières	D	D
Juvigny	D	D
Lucinges	C	B
Saint-Cergues	A	A
Ville-la-Grand	A	B

2.3.2. Les effectifs

36 agents sont employés dans les 10 structures de prêt du réseau et 6 dans les bibliothèques spécialisées, plus la coordinatrice du réseau.

A ces 43 agents s'ajoutent 103 bénévoles.

Les bénévoles jouent un rôle essentiel dans l'existence du Réseau : 2 bibliothèques fonctionnent exclusivement grâce au bénévolat et 4 autres fonctionneraient difficilement sans. 3 bibliothèques fonctionnent sans personnel qualifié (professionnels de la filière culture).

2.3.3. Les locaux

La perte de surface engendrée par la fermeture des annexes Jeunesse du Perrier et de Romagny a été compensée par l'ouverture de La Bulle mais seules les communes de Bonne, Juvigny, Lucinges et Saint-Cergues ont des locaux adaptés à la taille de leur population.

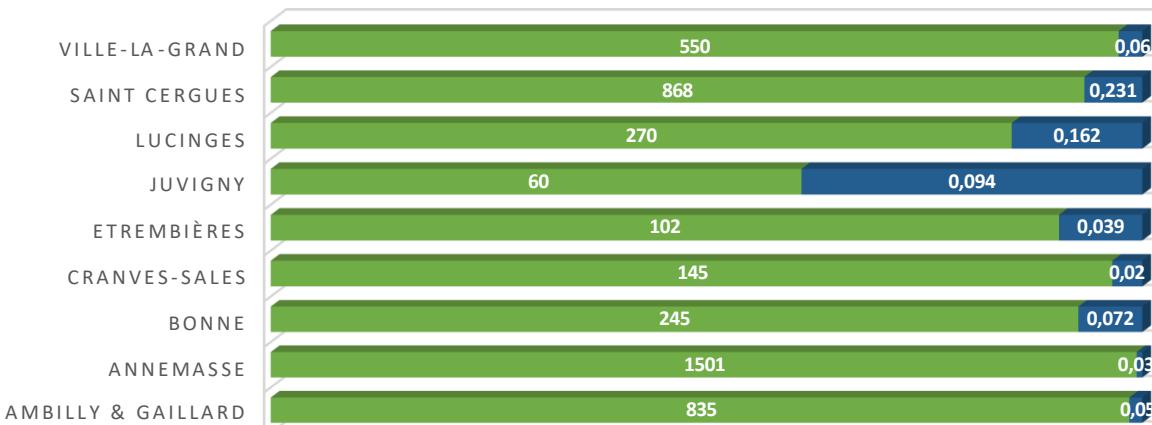
La bibliothèque associative de Juvigny est la seule à ne pas offrir un accès aux personnes à mobilité réduite (réflexion en cours pour un nouveau bâtiment).

Plusieurs structures ont bénéficié de rénovations internes plus ou moins importantes :

- La BIMA, Ambilly en 2019 / 2021
- Pierre Goy, Annemasse : 2018-2019 puis 2023
- La Bibliothèque Louis Briffod, Cranves-Sales : 2021-2023

Taille des locaux par commune

■ Surface (m²) ■ Surface (m²/hab)



2.3.4. Les conditions d'accès

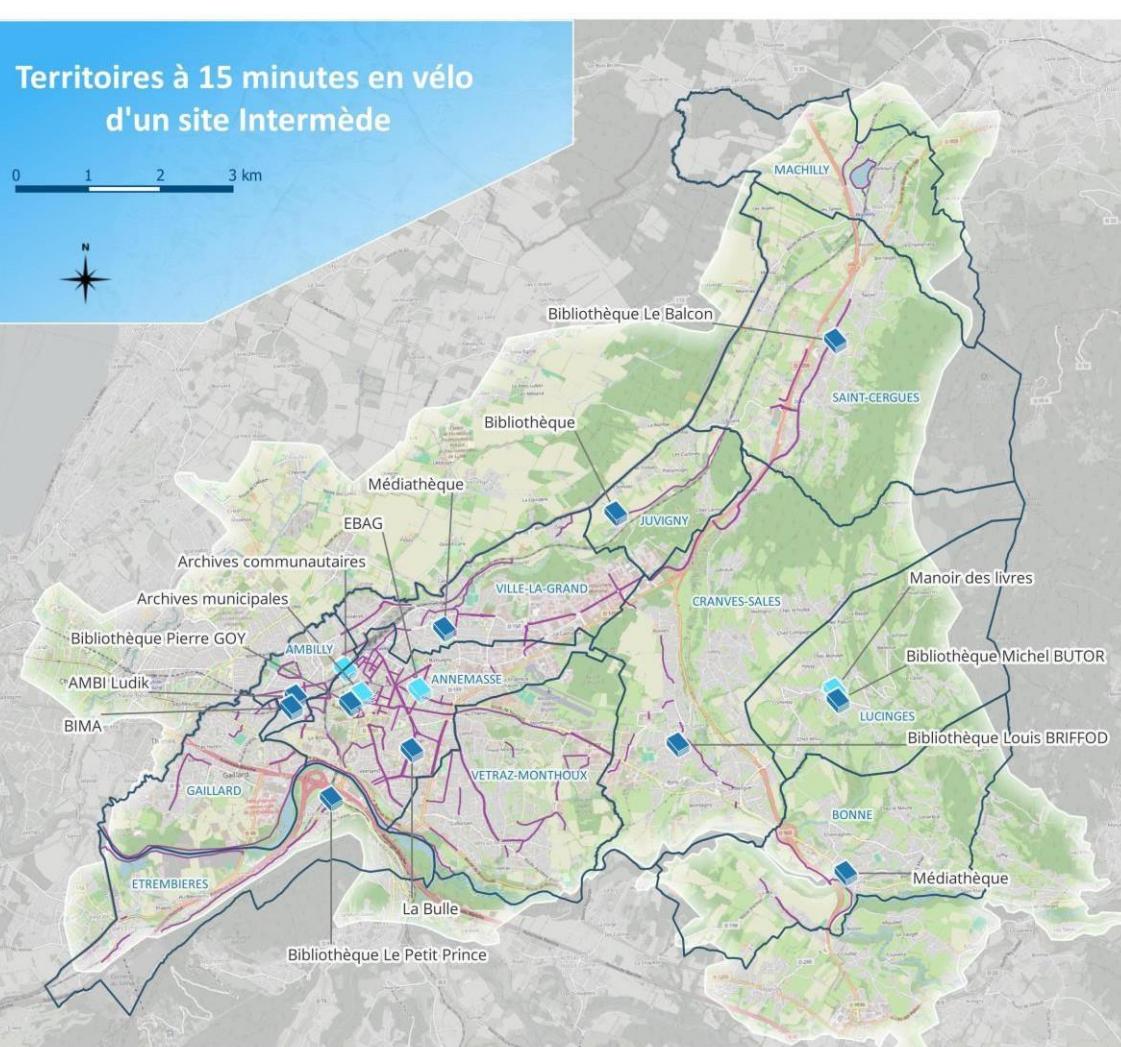
Transports

Les habitants de l'agglomération sont tous à 15 minutes maximum en voiture d'une bibliothèque de prêt.

La plupart des sites (sauf pour Juvigny, Lucinges et Saint-Cergues) peuvent être rejoints en transport en commun (bus/tram) classique, même si la cadence des services n'est pas toujours optimale. Et selon les dernières données de l'INSEE sur le nombre et la répartition des habitants sur l'agglomération (2019), environ 200 à 250 résidents ne seraient pas à 15 minutes en vélo d'un site du réseau Intermède, soit 0,26% des habitants (voir carte ci-dessous).



Territoires à 15 minutes en vélo d'un site Intermède



Réseau Intermède

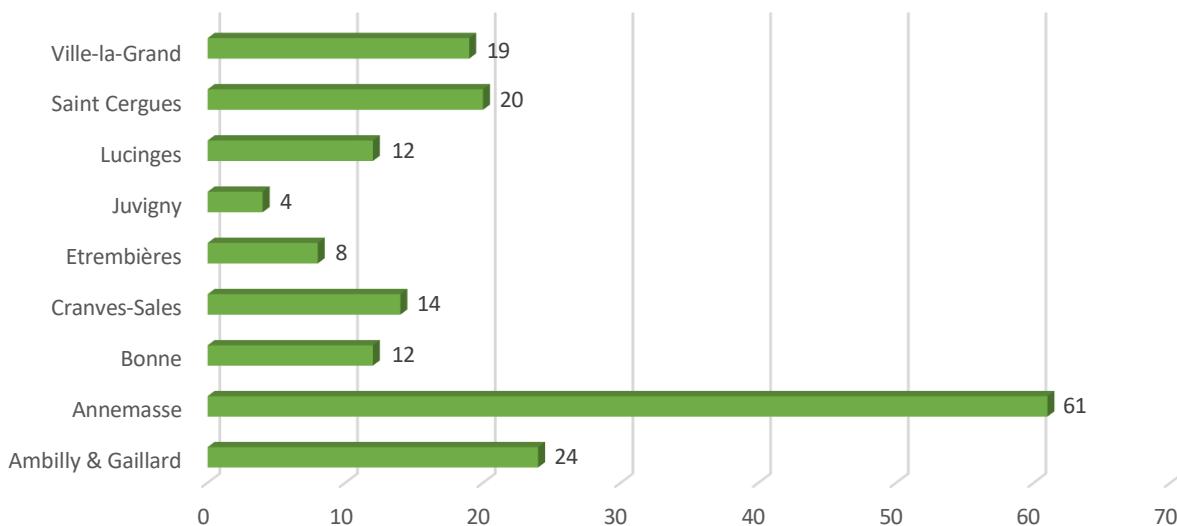
Conception de la carte : Service commun SIG
Sources : Annemasse Agglo, OSM2025
Ref. : 2025-179 - juin 2025

-  Sites de prêt
-  Autres sites du réseau
-  A 15 minutes en vélo d'une structure du réseau Intermède
-  Aménagements cyclables disponibles

Horaires d'ouverture

Seules les bibliothèques de Lucinges, Saint-Cergues et Annemasse (quand on combine les horaires des 2 structures) ont des horaires équivalents ou au-dessus de la moyenne nationale pour la taille de leur population. C'est aussi le cas d'Ambilly si l'on fait abstraction de la population de Gaillard.

Ouverture au public (heures/semaine) par commune

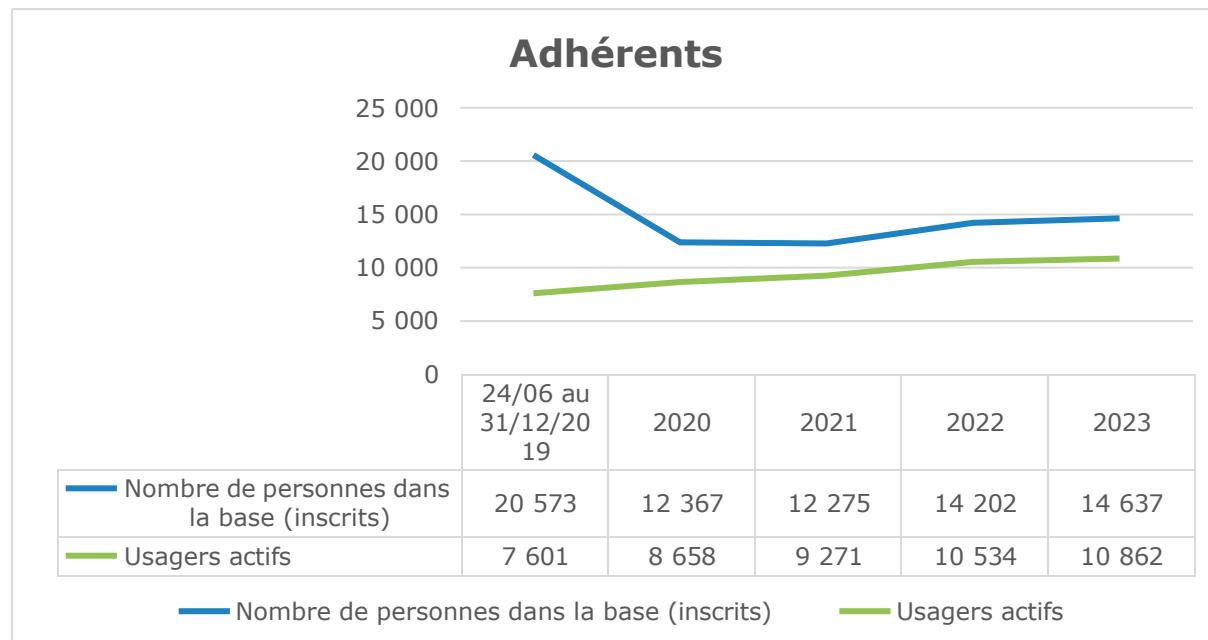


2.3.5. Les publics

Fréquentation

Il n'y a pas de chiffres sur la fréquentation, car seules les bibliothèques de la ville d'Annemasse ont un système de comptage systématique des entrées.

Inscrits



À l'échelle de l'ensemble du territoire, 15% des habitants sont inscrits dans une bibliothèque. Suite au nettoyage de la base des adhérents et à l'épisode COVID19, les adhésions sont en hausse graduelle.

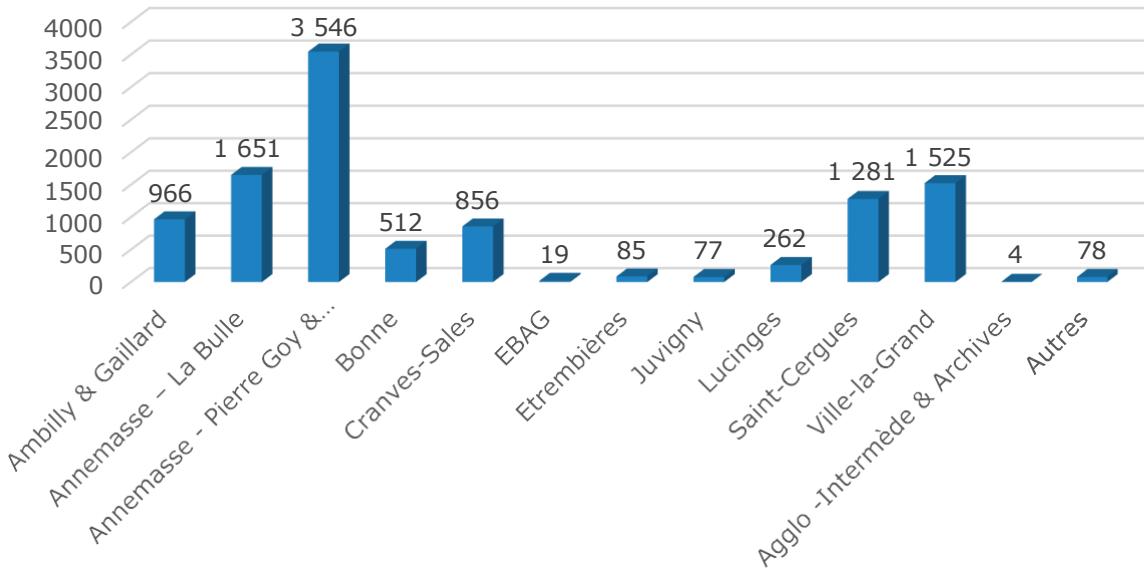
Lorsque l'on prend les bibliothèques du Réseau individuellement, les chiffres sont plus contrastés, allant d'une structure qui ne touche que 4% de sa population (Etrembières) à une autre utilisée par 43,5% de ses habitants (Saint-Cergues) et 4 qui se situent entre 19 et 21%.

Il est important de noter que les 2 communes comptant le plus d'habitants après celle d'Annemasse, Gaillard et Vétraz-Monthoux, n'ont actuellement pas de bibliothèque.

Le faible ratio pour Ambilly & Gaillard (8%) est dû au fait que la bibliothèque d'Ambilly (6 237 habitants), mutualisée avec la commune de Gaillard (10 285 habitants) de 2019 à 2024, n'est pas dimensionnée ou géographiquement bien positionnée pour desservir correctement un tel accroissement dans sa zone de chalandise. Le positionnement de la bibliothèque d'Etrembières est également problématique, celle-ci se situant à l'écart des centre-bourgs et de l'école.

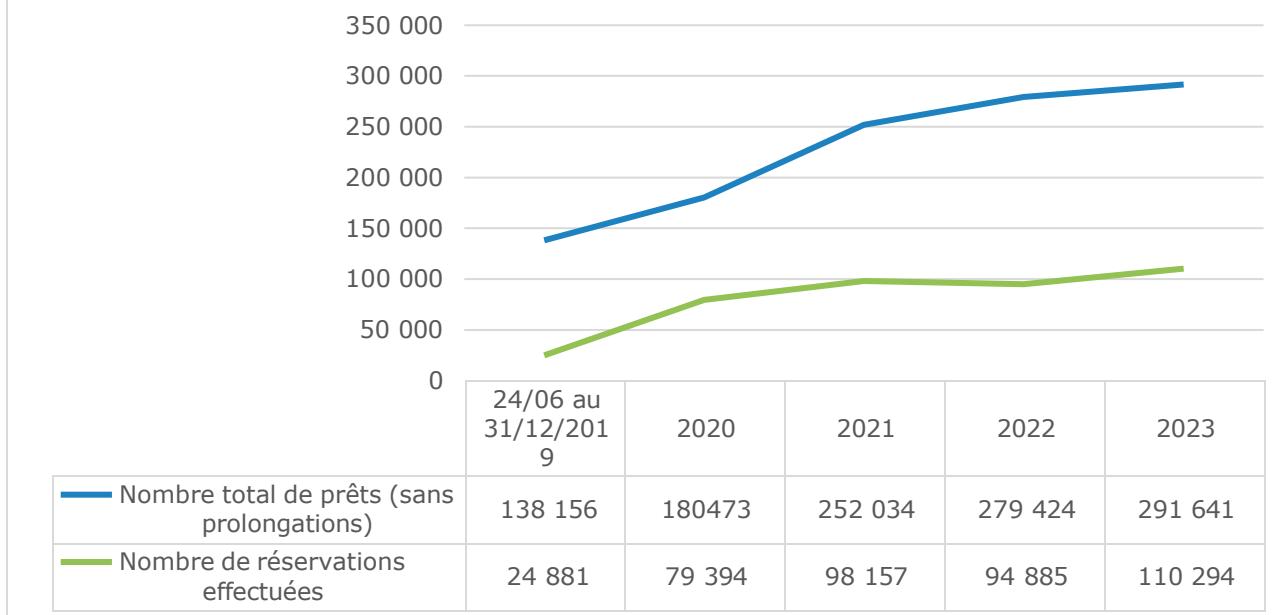
Usagers actifs/emprunteurs

Répartition des emprunteurs par structure



Le nombre d'usagers actifs et le volume de transactions (prêts et réservations – voir tableau ci-dessous) sont en augmentation d'année en année. Ceci même durant la pandémie grâce à la mise en œuvre du « prêt à emporter » (graduellement à partir de mai 2020) et à la modification des quotas de réservation), alors que l'enquête du Ministère de la culture consacrée aux effets de la crise sanitaire sur l'activité des bibliothèques françaises en 2020 et 2021, indique une baisse conséquente de la fréquentation entre 2019 et 2021 pour toutes les bibliothèques (baisse de 42% pour les bibliothèques municipales et intercommunales).

Transactions



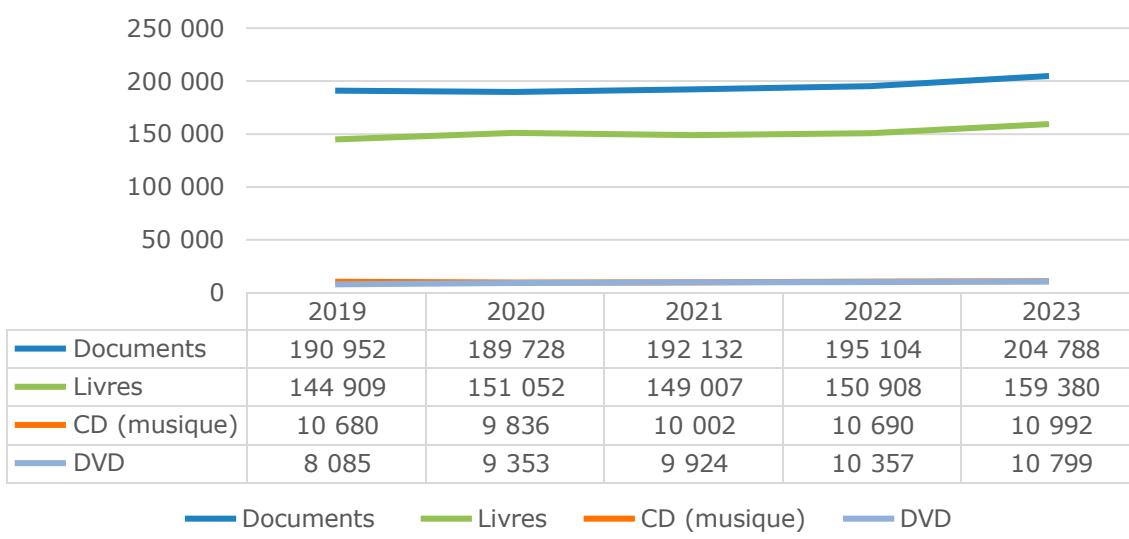
2.3.6. Les collections

Le sujet principal qui n'a pas pu être traité lors du précédent PCSES est la mise en œuvre d'une politique et charte documentaire concertée au niveau du réseau. Il fait l'objet d'une action dans le nouveau schéma.

Volumes

Le nombre de documents est relativement stable, la marge de manœuvre étant faible lorsque l'espace disponible est limité.

Evolution du nombre de documents dans le réseau



Dépenses

Le montant des dépenses a varié selon les années en lien avec les circonstances, notamment la période de la pandémie (certaines structures ont moins acheté et d'autres plus, selon la disponibilité du personnel) et les rénovations de locaux (voir la section sur les locaux), ces dernières donnant généralement lieu dans le cadre du projet à un grand désherbage puis à des acquisitions plus importantes sur 1 ou 2 ans avant de revenir à un rythme de croisière.

On note une baisse des dépenses entre les années 2019 et 2023 pour 6 des 10 structures.

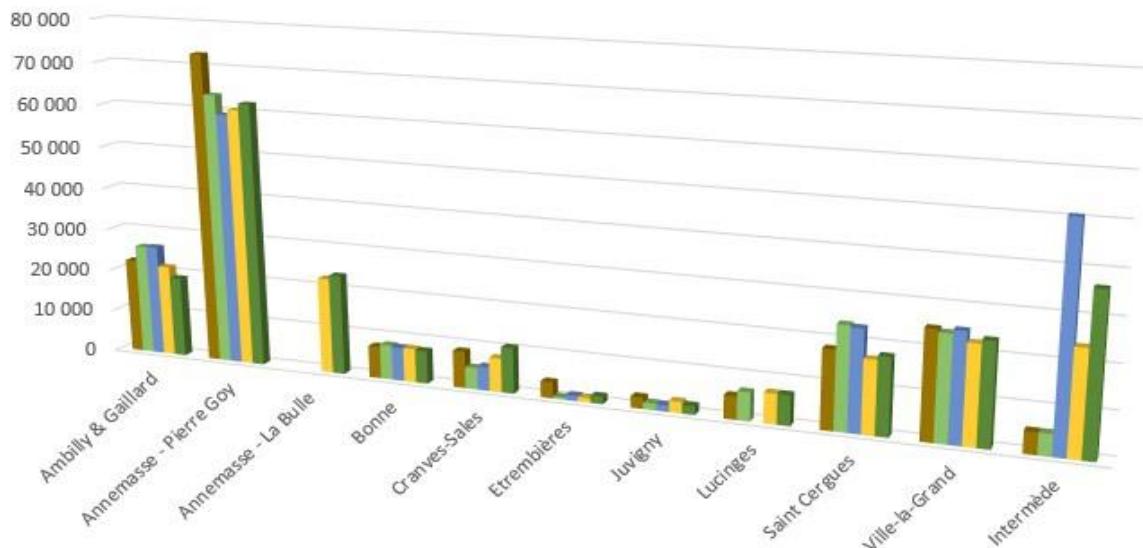
Environ la moitié des structures achètent régulièrement autre chose que des supports imprimés :

- 5 ont de la musique sur CD (3 collections importantes et 2 plus modestes)
- 7 ont des DVD (4 collections importantes et 3 plus petites)
- 3 ont des jeux de société dont 2 qui les offrent au prêt (1 collection importante)
- 1 seule offre des jeux vidéo en 2023.

Cependant le nombre de jeux de société disponible au prêt devrait doubler lorsque la ludothèque d'Ambilly sera intégrée au réseau, et la bibliothèque de Cranves-Sales a décidé d'investir dans une collection de jeux vidéo. Cette dernière a aussi créé une Doudouthèque (prêt de peluches/doudous) et a introduit le prêt d'objets (lunettes de vue, parapluies...). Les bibliothèques de Saint-Cergues et Cranves-Sales étudient également le prêt d'œuvres d'art (photographies, peintures/lithographies) et offrent toutes les deux des grainothèques basées sur les dons/échanges d'usagers.

Les dépenses communautaires ont été concentrées sur l'acquisition de ressources numériques communes : 4 thématiques couvertes de 2021 à 2023, réduites à 2 avec l'élargissement de l'éligibilité à l'offre e-medi@s de Savoie et Haute Savoie Biblio pour ne pas dupliquer les dépenses publiques.

Evolution des dépenses d'acquisition



	Ambilly & Gaillard	Annemasse - Pierre Goy	Annemasse - La Bulle	Bonne	Cranves-Sales	Etrembières	Juvigny	Lucinges	Saint Cergues	Ville-la-Grand	Intermédiaire
■ 2019	22 350	72 970		7 532	8 635	3 754	2 676	5 400	18 239	24 903	5 040
■ 2020	26 000	63 703		8 163	5 053	503	1 591	6 600	23 870	24 266	5 040
■ 2021	26 100	59 277		7 856	5 591	1 223	1 512		23 445	25 063	50 753
■ 2022	21 500	60 579	22 500	7 938	7 955	1 034	2 636	7 000	16 864	22 666	24 028
■ 2023	19 000	62 130	23 500	7 701	10 737	1 733	2 042	7 000	17 838	23 564	36 545

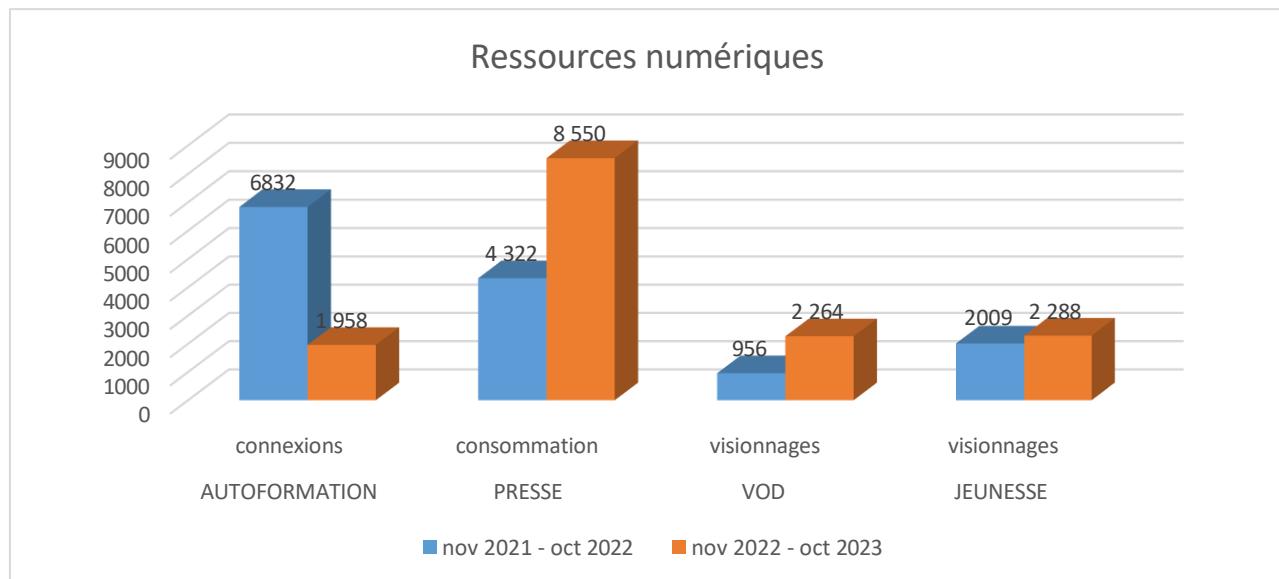
■ 2019 ■ 2020 ■ 2021 ■ 2022 ■ 2023

Notes : La Bulle n'a ouvert qu'en 2020 et les données 2020 et 2021 sont manquantes, de même que pour Lucinges en 2021 suite à un changement de personnel.

Ressources numériques

En novembre 2021 (promotion à partir d'avril 2022), le réseau a mis en place sa propre collection de ressources numériques sur 4 thématiques : autoformation, presse, VOD et jeunesse.

Suite à la mise à disposition d'e-medi@s par Savoie-biblio, seules les 2 ressources d'autoformation et de presse ont été renouvelées en novembre 2022 et 2023.



Note : Dans le tableau ci-dessus les chiffres de l'autoformation ne sont pas comparables car ils concernent 2 produits et modes de comptabilisation différents.

Offre à destination des publics empêchés et éloignés

Nos bibliothèques offrent une variété de supports en formats adaptés

- livres audio (adulte et jeunesse)
- livres audio (CD au format DAISY)
- livres téléchargeables (au format DAISY)
- livres numériques (eBooks) sur liseuses
- livres en grands caractères
- DVD en audiodescription

- DVD sous-titrés
- livres "Facile à lire"
- ressources d'apprentissage du français pour les allophones (FLE)
- livres en versions adaptées aux DYS
- livres bilingues en braille
- albums tact illustrés

ainsi que l'accès à des ressources numériques donnant accès à des livres, périodiques, films et cours en formats accessibles et à des livres parlant de handicap (documentaires et romans).

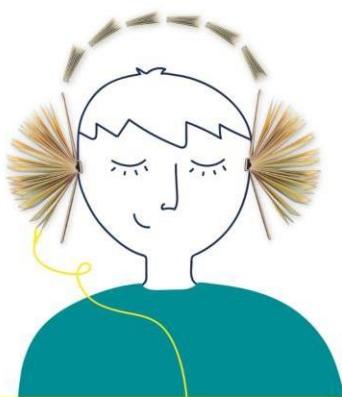
Depuis 2022, certaines bibliothèques du réseau font partie du réseau [Bibliothèques DAISYrables](#) permettant, à toute personne empêchée de lire en raison d'un handicap (moteur, visuel, cognitif, psychique) ou de troubles DYS, d'écouter les livres audio de la [médiathèque Valentin Haüy](#) et d'emprunter des lecteurs spécialisés (DAISY Victor Reader Stratus) grâce au partenariat avec Savoie et Haute Savoie Biblio.



Propose

LES BIBLIOTHÈQUES DAISYrables

**Un accès à des livres audio
dans un format adapté
pour lire sur ses deux oreilles !**



**POUR VOUS
OU UN PROCHE !**
Contactez une des
bibliothèques DAISYrables
du réseau Intermède :
Annemasse Pierre Goy,
Lucinges, Ville-la-Grand
ou Saint-Cergues

www.bibliotheques-intermede.fr

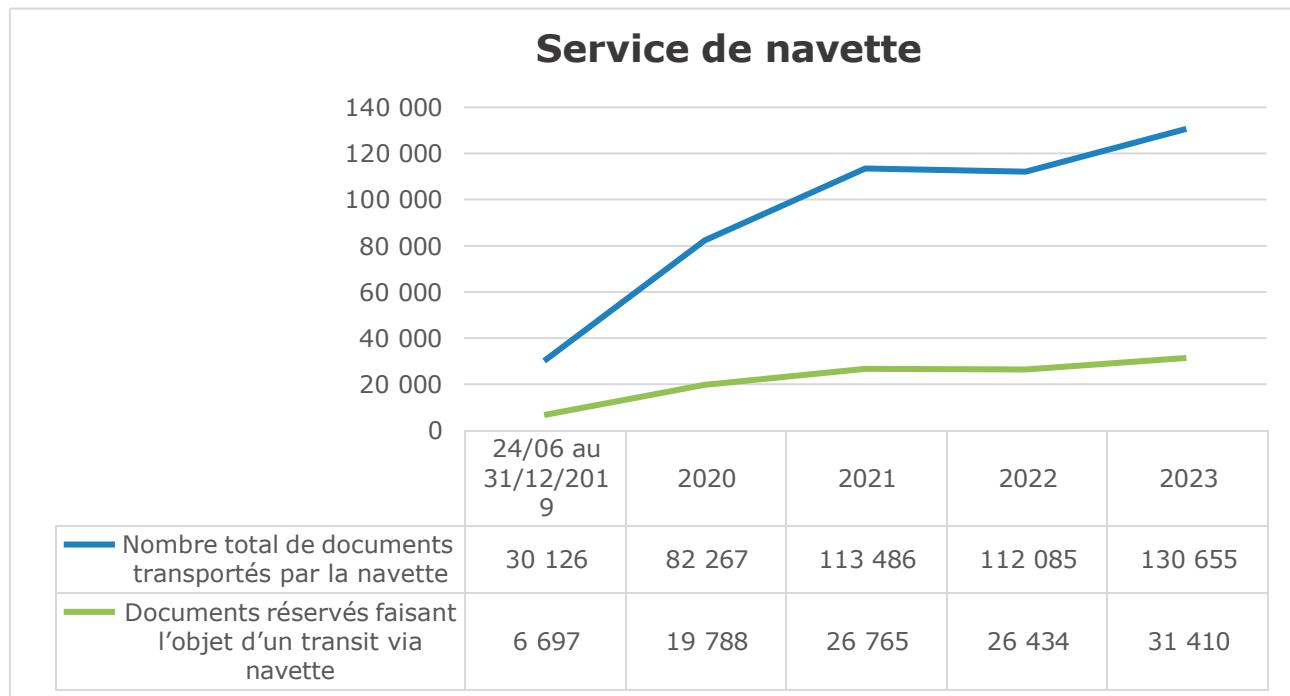
2.3.7. Le service de navette

Le prestataire utilisé pour ce service, Trait d'Union, est une Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE), implantée à Cranves-Sales. Les tournées ont débuté le 2 juillet 2019 en couvrant l'ensemble des bibliothèques sur 2 demi-journées. Un circuit supplémentaire, pour les 3 bibliothèques ayant le plus de réservations, a été ajouté le 25 mai 2020. Un arrêt supplémentaire pour La Bulle a été ajouté au planning en novembre 2021.

Le local de transit a déménagé en juin 2023 de l'ancienne douane de Carra à Ville-la-Grand, devenue trop petite, vers le sous-sol de l'Espace Vuargnoz à Cranves-Sales. En plus de gagner en espace de stockage et d'offrir un espace plus pratique et mieux sécurisé, ce déménagement a permis une rationalisation des circuits (moins de kilomètres parcourus et pas de voyages à vide) et donc de diminuer l'impact environnemental du service (28,7 km en moins par semaine).

La navette est le service du réseau le plus apprécié sur 4 années consécutives par les usagers dans les enquêtes de satisfaction.

Après 5 ans d'activité, la navette est à présent perçue comme une évidence par les usagers. Ils souhaiteraient même plus de rapidité dans les livraisons, cependant cela est difficile dans le cadre actuel d'augmenter le nombre de passages et le quota de réservation (pression sur la capacité des personnels des bibliothèques et sur le budget d'Annemasse Agglo). La navette devant passer lors des horaires d'ouverture des structures (hors samedis) et d'opération de Trait d'Union (lundi au vendredi midi), il sera aussi difficile de programmer des arrêts ou circuits supplémentaires.



Les fortes augmentations de 2020 et 2021 sont dues à la mise en place du service de « Prêt à emporter », avec augmentation du quota de réservation de 5 à 15 (de mai 2020 à avril 2021), pour pallier à la limitation des conditions d'ouvertures des locaux pendant la pandémie. Le retour à la limite de 5 réservations a créé une petite baisse qui a depuis été rattrapée.

2.3.8. L'équipement informatique public

La plupart des bibliothèques offrent un accès à l'informatique et à Internet au public, et toutes donnent un accès gratuit au wifi.

Tableau 3 : Offre informatique et numérique au public

Bibliothèque	Postes informatiques publics	Tablettes mises à disposition du public	Liseuses mises à disposition du public	Accès wifi
Ambilly	4	0	0	Oui
Annemasse – Pierre Goy	8	0	0	Oui
Annemasse - La Bulle	3	0	0	Oui
Bonne	0	1	1	Oui
Cranves-Sales	1	0	0	Oui
Etrembières	1	0	0	Oui
Juvigny	1	0	0	Oui
Lucinges	1	0	0	Oui
St Cergues	5	0	3	Oui
Ville-la-Grand	4	4	5	Oui
TOTAL	28	5	9	

2.3.9. Les animations et les partenariats

6 des 10 bibliothèques de prêt proposent des activités régulières et 2 de plus en offrent ponctuellement, les 2 bibliothèques reposant uniquement sur des bénévoles le font de façon plus exceptionnelle. La majorité entretient aussi des partenariats locaux : écoles, TAP (temps d'activités périscolaires), collèges/lycées, structures de la petite enfance, assistantes maternelles, associations, EHPAD, librairies etc.

Les actions d'animation requièrent du temps et de l'expertise, et peuvent donc être plus difficilement mises en place dans les petites communes, mais celles du territoire de l'agglo sont très actives: par exemple, accueil de classes partout sauf à Etrembières et à Juvigny (qui met cependant la bibliothèque à disposition hors horaires d'ouverture aux animateurs des TAP). De plus si dans la majorité des structures municipales les animations sont l'affaire du ou des salariés, à Ville-la-Grand elles sont en majorité gérées ou assistées par l'association 'l'Animathèque'.

Suite à la signature d'une convention entre la ville de Genève et Annemasse Agglo, depuis avril 2022 toutes les bibliothèques du réseau Intermède peuvent délivrer une attestation d'inscription gratuite qui permet de s'inscrire dans les Bibliothèques municipales (BMU) et de les utiliser (prêt ou consultation sur place) au même titre qu'un résident de la ville de Genève.

L'ensemble des communes ayant une bibliothèque sont aussi conventionnées avec la médiathèque départementale.

2.3.10. Forces et faiblesses du Réseau

Les éléments suivants se dégagent de l'analyse des statistiques et des discussions lors des 2 ateliers conduits par Savoie et Haute-Savoie Biblio et réunions de CoTech et ComEx (voir les annexes).

Atouts

- **Proximité et accessibilité** : les 10 bibliothèques sont accessibles en moins de 15 minutes par les résidents de l'agglomération se déplaçant en voiture et pour la majorité à vélo.
L'organisation en réseau permet d'assurer une plus large amplitude horaire.
Le service de navette hebdomadaire est très prisé.
- **Richesse du réseau** : complémentarité des savoirs, diversité des collections.
- **Collaboration et soutien politique** : Volonté des acteurs de travailler ensemble pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens et soutien politique aux niveaux municipal et intercommunal.
- **Activités et animations** : Volume, variété et complémentarité des activités proposées.
- **11% d'usagers** actifs (niveau supérieur à la moyenne nationale)

Faiblesses

- **Couverture géographique** : 3 communes sans structures de lecture publique, dont 2 de population importante.
La moitié des bibliothèques sont sous-dimensionnées par rapport à leur population.
- **Indicateurs de performance** : La majorité des indicateurs (volume horaires, nombre de salariés, dépenses d'acquisition, volume des collections, pourcentage de la population inscrite et nombre de prêts annuels) restent en dessous des moyennes nationales (chiffres en rouge dans le tableau de la section 2.3.1).
- **Ressources humaines et expertise** : Manque d'expertise et de disponibilité dans les structures n'ayant que des bénévoles pour proposer des animations et activités comme les visites de classes.
Impossibilité de répondre à certaines sollicitations de structures éducatives, petite enfance et sociales par manque de moyens humains et de ressources documentaires (notamment pour les communes sans bibliothèque).
- Perte d'expertise suite au fort renouvellement des agents, menant à la diminution de l'autonomie dans la gestion des systèmes et le besoin croissant de soutien de la coordinatrice du réseau.
- De nombreux projets à mener et des effectifs insuffisants (localement et au niveau du réseau) pour les prendre en charge.
- **Communication et visibilité** : Manque de cohérence de la communication des bibliothèques, de visibilité du réseau et de son offre.

Des actions culturelles inégalement connues, les actions existantes ne sont pas toujours partagées et reliées entre elles. L'agenda partagé et la page Facebook du réseau ne sont pas toujours utilisés ou alimentés par les bibliothèques.

- **Offre de support au numérique** : Disparité de l'offre de soutien à l'usage du numérique (conseillers numériques dans seulement 4 communes, 1 seule Maison France Service) et insuffisante valorisation des ressources numériques disponibles (réseau et médiathèque départementale).

Opportunités

- **Nouveau plan de développement de la lecture publique de la médiathèque départementale** : permet de profiter de l'accès élargi aux services comme e-médi@s et autres ressources numériques pour enrichir l'offre du réseau.
- **Collaboration et synergies** : Renforcer la volonté de travailler ensemble pour offrir une meilleure accessibilité et une offre de services plus cohérente. Cela peut inclure des partenariats avec d'autres institutions culturelles ou éducatives.
- **Amélioration de la Communication** : La stabilisation du soutien en communication - Mettre en place un plan de communication plus efficace et des campagnes régulières pour promouvoir les services et activités du réseau.
- **Formation et Développement des Compétences** : Demande pour plus de formations pour les agents et les bénévoles afin d'améliorer l'expertise et la qualité des services offerts.
- **Création ou rénovation de structures de lecture publique** à l'étude sur plusieurs communes, embauches potentielles de salariés additionnels.

Menaces / Contraintes

- **Croissance et renouvellement de la population** : La forte croissance et le renouvellement de la population nécessitent des ajustements de l'offre de l'ensemble des services publics et une communication continue.
- **Dépendance sur la voiture dans les parties plus rurales du territoire** : Accès en transport en commun particulièrement compliqué pour Juvigny et Lucinges.
- **Restrictions budgétaires** : Diminution des dotations financières de l'État aux collectivités territoriales et du niveau de subventionnement.
- **Cherté du territoire et proximité de Genève** : le coût de la vie et notamment du logement a pour conséquences des mouvements/pertes de personnels et des difficultés de recrutement.
- **Lourdeur administrative** : La compétence lecture publique restant la responsabilité des communes et association, il faut naviguer entre des circuits de validation longs et complexes.
- **Augmentation régulière des volumes de réservations et de transits** : le fonctionnement actuel de la navette approche sa limite : moyens humains insuffisants dans certaines structures pour le traitement des demandes ; le véhicule

du prestataire étant à capacité maximum, plus de volumes nécessiterait plus de passages et donc un budget plus important.

- **Non intégration de l'offre de ressources numériques de la médiathèque départementale :** L'accès à l'offre départementale requiert l'utilisation d'un portail et d'identifiants différents des nôtres, ce qui amène son lot de confusion.
- **Le Réseau dépend de l'engagement des communes :** On touche là aux limites de la compétence « Mise en réseau des bibliothèques ». Le Réseau de lecture publique ne peut véritablement fonctionner qu'à condition que les communes jouent pleinement le jeu de la coopération et fournissent aux bibliothèques et aux bibliothécaires des moyens adéquats.

III – SCHEMA INTERCOMMUNAL DE LECTURE PUBLIQUE 2025-2030

Le SIDLP vise toujours à poursuivre les enjeux principaux de la compétence « Mise en réseau » : dynamiser, professionnaliser et innover, avec l'objectif d'améliorer et de moderniser l'offre de service aux habitants et d'adopter une approche commune à la lecture publique.

Mais après 6 ans d'existence, le réseau, ayant atteint la majorité de ses objectifs initiaux, propose de passer à un stade supérieur combinant renforcement de ses acquis et élargissement de son champ d'actions en déterminant de nouveaux axes de développement.

Face aux déséquilibres territoriaux, l'action en faveur de la lecture publique doit permettre d'atteindre non seulement les jeunes mais aussi les personnes éloignées des bibliothèques et de la lecture ; de rendre visible l'action des bibliothèques et de favoriser la participation des habitants ; d'accompagner l'évolution des usages numériques en bibliothèque ; de conforter le fonctionnement du réseau.

3.1 Identité et valeurs du réseau

L'identité et les valeurs d'Intermède sont solides avec les volontés politiques d'Annemasse Agglo déclinées dans son plan de mandat et projet de territoire (voir section 2.1.2).

Le Réseau est fondamentalement basé sur la co-construction et la coopération entre les structures dans une volonté de partager et allier leurs compétences et expertises dans un souci constant d'amélioration du service public pour satisfaire les besoins culturels de la population tout en participant au développement global du territoire.

Une revue des 16 valeurs identifiées au moment de la création du réseau a mené à les synthétiser en 7 items :

Diversité

Richesse / Curiosité / Ouverture au monde

Cohésion

Dimension sociale et éducative

Créativité (modernité, dynamisme)

Modernité

Egalité d'accès

3.2 Axes thématiques et actions

Les **6 axes thématiques¹³** identifiés lors des ateliers

- Actions sociales et éducatives : Ensemble, faisons grandir la bibliothèque de demain !
- Cohésion des acteurs du réseau : Qui crée du lien fait du bien !
- Collections : Dévore ta culture ! Ecoute, crée, aime, lis, joue
- Communication
- Logistique : Un service qui roule ! Un service de qualité, services simplifiés, services harmonisés
- Programmation culturelle : Osez l'exploration ! Mettez les voiles vers nos rendez-vous culturels

Qui sont déclinés en **22 actions** couvrant **3 objectifs opérationnels**

- Faciliter l'accès à nos services
- Favoriser la participation et les échanges entre usagers
- Optimiser et renforcer la dynamique du réseau.

	Objectifs opérationnels	Faciliter l'accès à nos services	Favoriser la participation et les échanges entre usagers	Optimiser et renforcer la dynamique du réseau
Axes thématiques				
Actions sociales et éducatives		A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile A2 - Valoriser les collections numériques	A3 - Favoriser les rencontres	A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires
Cohésion des acteurs du réseau				A5 - Revue de l'organisation des temps d'échanges A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques)
Collections		A9 - Améliorer le catalogue commun A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte' A11 - Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées		A8 - Construire une politique documentaire concertée
Communication		A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux	A12 - Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boîte à idée physique et numérique	A13 - Définir un plan de communication A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé
Logistique		A15 - Revue du portail A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boîtes à lire ou juste de retours/réservation) A18 - Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)		A17 - Revoir les procédures de navette A19 - Centraliser la gestion des grands retards <i>Moderniser la logistique (actions multiples)</i>
Programmation culturelle		A20 - Etendre la présence du réseau hors les murs des A21 - Développer les partenariats transfrontaliersstructures		A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales

Toutes les actions n'ont pas forcément pour but d'introduire de nouveaux services. Certaines visent simplement à réviser ou améliorer des procédures existantes et des aspects purement techniques de fonctionnement du réseau.

¹³ Il a été décidé de traiter le 7e (partenariat) transversalement sur les autres thématiques.

Axe thématique - Actions sociales et éducatives

A1 – Favoriser l'accès aux publics empêchés

Axe : Actions sociales et éducatives

Objectif : Faciliter l'accès à nos services

QUOI?

- ❖ Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile



POURQUOI ?

- ❖ (Re)créer du lien
- ❖ Favoriser l'accès à la culture
- ❖ Rompre l'isolement et la solitude
- ❖ Favoriser le Vivre Ensemble
- ❖ Faire communauté
- ❖ Répondre aux textes officiels

POUR QUI ?

Toute personne qui ne peut pas se déplacer à la bibliothèque : mobilité très réduite, très âgée, hospitalisée, en convalescence longue, isolée...

AVEC QUI ?

- ❖ Regarder ce qui se fait ailleurs.
- ❖ Créer des partenariats : CCAS, assistantes sociales, ADMR, associations (club du 3e âge ...), lien avec les portages de repas à domicile...



INTERMÈDE
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'ANNEMASSE AGGLO

A2 - Valoriser les collections numériques

Axe : Actions sociales et éducatives

Objectif : Faciliter l'accès à nos services

QUOI?

- ❖ Médiation autour des ressources numériques (ex skilléos, Cafeyn et les offres de e-médi@s)



POURQUOI ?

- ❖ Manque de temps pour expliquer les ressources numériques lors de l'accueil
- ❖ Personnel ou bénévoles pas toujours formé
- ❖ Valoriser l'existant et ces ressources au même niveau que les autres collections
- ❖ Faire venir un nouveau public. Faire découvrir, faire connaître

POUR QUI ?

Les usagers, tout public



INTERMÈDE
RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES D'ANNEMASSE AGGLO

A3 - Favoriser les rencontres

Axe : Actions sociales et éducatives

Objectif : Favoriser la participation et les échanges entre les usagers

QUOI?

- ❖ “Faites du bien / Fête du lien - Faites du lien / Fête du bien”
- ❖ Créer un réseau de papotage, co-construire des projets.



POURQUOI ?

- ❖ Inclure les usagers dans la vie de la bibliothèque
- ❖ Créer du lien
- ❖ Valoriser les compétences des usagers
- ❖ Diversifier l'offre
- ❖ Favoriser l'accessibilité aux bibliothèques

POUR QUI ?

Les usagers,
tous les citoyens



A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires

Axe : Actions sociales et éducatives

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI?

- ❖ Mener une réflexion sur une offre pédagogique commune à destination des scolaires
- ❖ Créer une section spécifique sur le Portail



POUR QUI ?

Ecole primaires
initialement

POURQUOI ?

Mieux répondre à la demande des écoles sans limiter la demande des usagers individuels



Axe thématique - Cohésion des acteurs du réseau

Axe : Cohésion des acteurs du réseau

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI?

- ❖ Prévoir et encadrer le temps défini pour chaque sujet abordé et s'y tenir.
- ❖ Prévoir 30 minutes en fin de Cotech à prévoir pour un partage d'expérience (cf fiche action "formations").
- ❖ Prévoir l'ODJ, ensemble, en fin de réunion pour le COTECH suivant.



POURQUOI ?

Proposer des temps d'échanges, nécessaires, qui soient efficaces, constructifs et participatifs :

- Professionnels : Favoriser l'efficience des acteurs du réseau, gagner du temps et retrouver du sens.
- Usagers : Être en accord avec son temps (proposer un service moderne et adapté).

POUR QUI ?

Tous les acteurs du réseau



A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience

Axe : Cohésion des acteurs du réseau

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI ?

- ❖ Formations collectives pour les **bénévoles** afin de favoriser leur montée en compétences ;
- ❖ Formations collectives pour l'ensemble des **professionnels** du réseau sur des thématiques métier ;
- ❖ Développer les temps de **partage de compétences en interne** sur des thématiques spécifiques (outils innovants...) de manière spontanée, sur la base du volontariat.

POURQUOI ?

- Améliorer qualitativement l'accueil des usagers, et connaître les gestes et postures adaptées.
- Développer nos structures en s'inspirant des autres et nous améliorer de manière continue.
- Favoriser l'interconnaissance au sein du réseau et l'inclusion.

POUR QUI ?

Les équipes en interne : agents et bénévoles



A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com., SIGB, Ressources numériques)

Axe : Cohésion des acteurs du réseau

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI?

Recrutement d'un poste en charge du développement de trois missions :

- ❖ **Communication** pour le réseau, 50%.
- ❖ Gestion du **SIGB**, 25%.
- ❖ Accompagnement des usagers et des acteurs (professionnels et bénévoles) pour accéder aux **ressources numériques du réseau (e-media)**, 25%



POUR QUI ?

En soutien de la coordination et au bénéfice de l'ensemble du réseau

POURQUOI ?

- Il n'y a pas de **réelle harmonisation** de la communication à part le respect de l'utilisation de la charte. Certaines ne sont pas en capacité de le faire et donc tous les établissements ne sont pas représentés.
- Réel besoin de **soutenir les structures** dans l'utilisation du SIGB, la coordinatrice ne pouvant pas tout absorber seule.
- Enfin, les ressources numériques, constituant une **véritable ressource moderne, diversifiée et de qualité** du réseau, doivent être mises à disposition du plus grand nombre d'usagers.



Axe thématique - Collections

A8 – Construire une politique documentaire concertée

Axe : Collections

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI ?

- ♦ Document définissant les axes de développement des collections en favorisant la concertation comme mode de fonctionnement.



POURQUOI ?



- + Envisager la constitution de fonds communs pour les scolaires avec un budget alloué.

POUR QUI ?

Pour tous les usagers et les différentes typologies des publics.

Pour l'ensemble des équipes du réseau et leurs élus.

AVEC QUI ?

- Un représentant pour chaque structure (ou délégataire)
- Groupe de travail et validation régulière en COTECH



A9 – Améliorer le catalogue commun

Axe : Collections

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI ?

Uniformiser les notices et les pratiques professionnelles dans l'import et le traitement de ces notices.



POURQUOI ?

- ♦ Pour faciliter les recherches utilisateurs afin d'améliorer la satisfaction des usagers, bibliothécaires inclus.

POUR QUI ?

- Usager
- Utilisateur du catalogue
- Agent public

AVEC QUI ?

Toutes les personnes chargées du catalogage.
Demande d'un poste partiel dédié à l'harmonisation



A10 – Mener une réflexion commune « bibliothèques vertes »

Axe : Collections

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

QUOI ?

- ♦ Réfléchir à l'impact des procédures et moyens utilisés par les différents établissements
- ♦ favoriser dans nos pratiques professionnelles les pratiques environnementales.

**POURQUOI ?**

- ♦ Pour participer à l'effort global en tant que service public
- ♦ Pour avoir un impact écologique plus important et être en adéquation avec les textes en vigueur

POUR QUI ?

Les usagers et nous : la planète !

AVEC QUI ?

Tout le monde doit se sentir concerné



A11 – Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées

Axe : Collections

Objectif : Faciliter l'accès à nos services

QUOI ?

- ♦ Faire connaître auprès du réseau les collections des bibliothèques spécialisées et faciliter le prêt entre structures pour les valoriser auprès des usagers (exposition, mises en avant, consultation sur place,...)

**POURQUOI ?**

- ♦ Pour donner accès et connaissance au public de ces ressources et les faire vivre.
- ♦ Pour diversifier les connaissances et la culture proposée aux usagers des structures du réseau.

POUR QUI ?

- ♦ Pour les équipes du réseau et tous les usagers.

AVEC QUI ?

Équipes de l'Ebag, des deux Archives, du Manoir des livres avec l'aide des équipes des bibliothèques



Axe thématique - Communication

A-12 Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers: boîte à idée physique et numérique

Axe : Communication



Objectif : Favoriser la participation et les échanges entre les usagers

POURQUOI ?

- Susciter la participation des usagers du réseau Intermède en tenant compte de leurs opinions.
- Recueillir notamment des idées auxquelles nous n'avons pas pensé en interne.

A-13 Définir un plan de communication

Axe : Communication



Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau

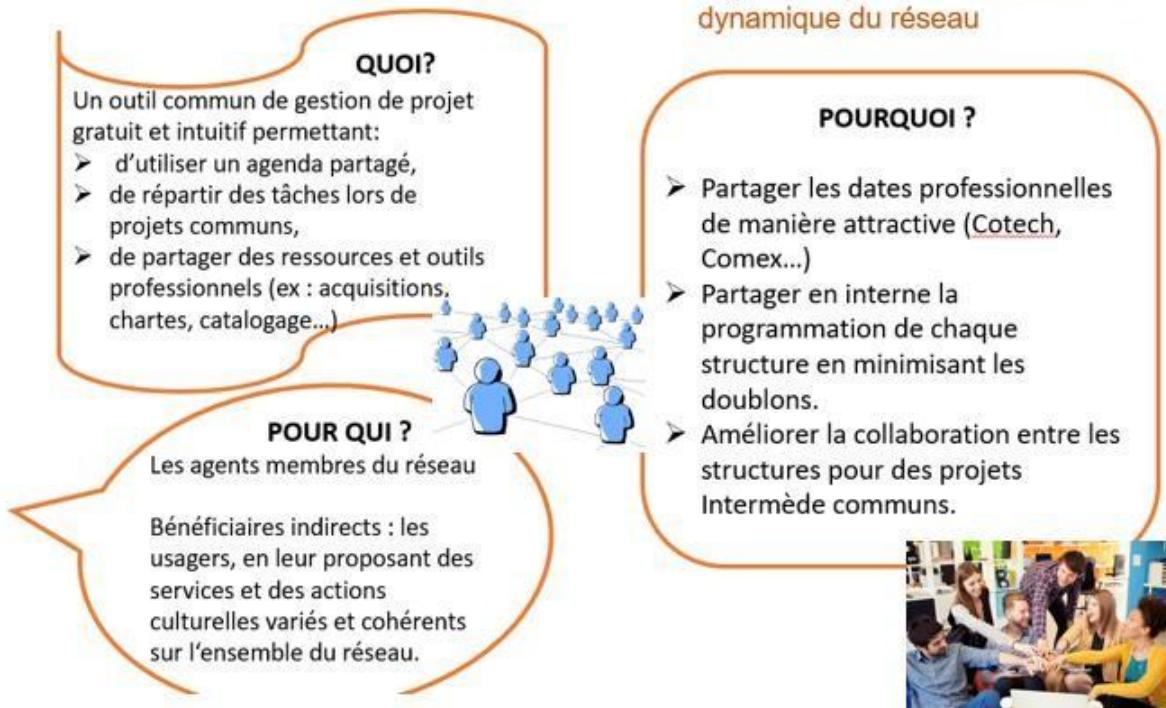
POURQUOI ?

- Diffuser l'information de façon efficiente.
- Valoriser les ressources (sur supports et numériques) et les actions.
- Valoriser le réseau et ses établissements. Leur apporter un bénéfice d'image (par extension celle des communes et de l'Agglo).
- Afficher la modernité et la diversité du réseau (de nature hétérogène).
- Améliorer l'accessibilité du réseau.
- Mener des actions de communication efficaces.

A-14 Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé

Axe : Communication

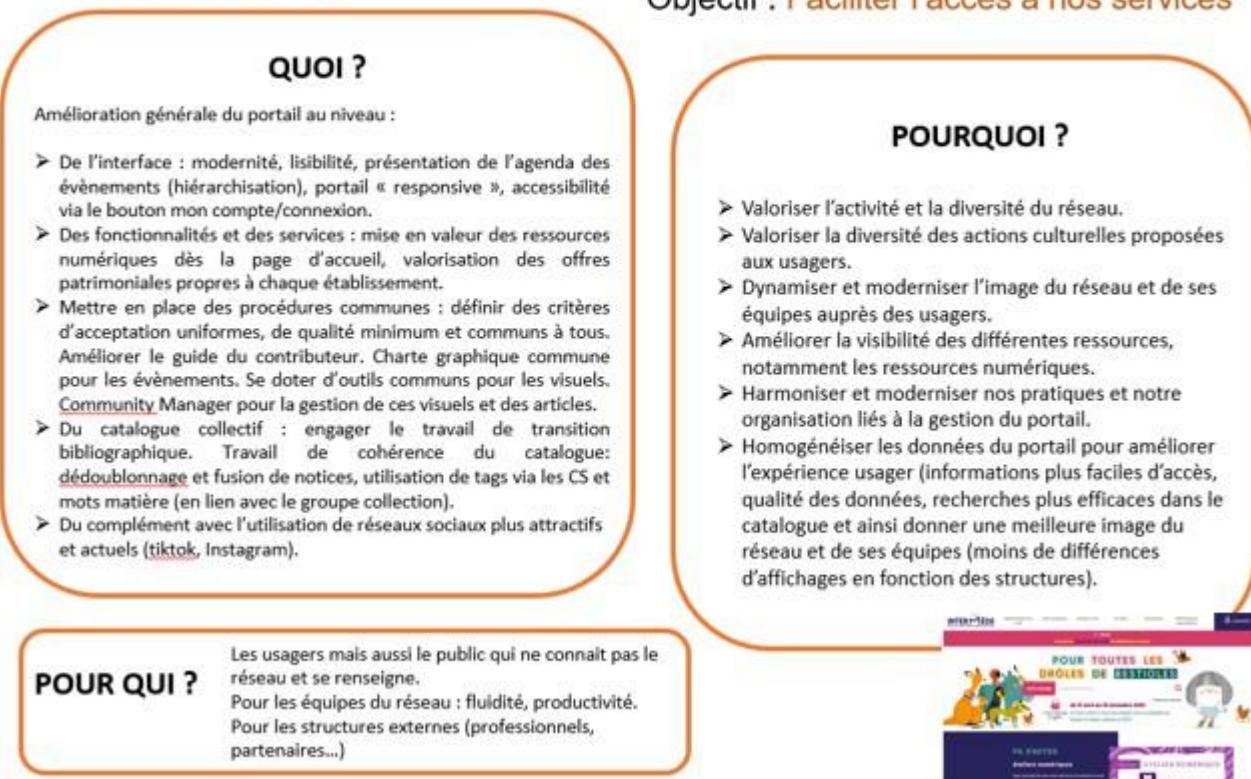
Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau



A-15 Revue du portail INTERMEDE et de la présence sur les réseaux sociaux

Axe : Communication

Objectif : Faciliter l'accès à nos services

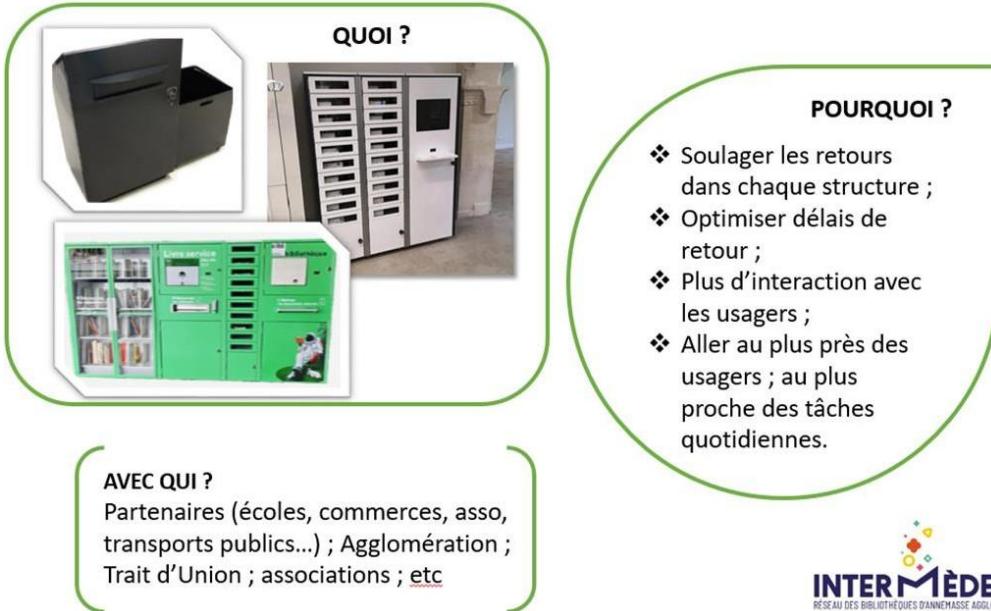


Axe thématique - Logistique

A16 – Délocaliser les opérations de retours

Axe : Logistique

Objectif : Faciliter l'accès à nos services



A17 – Revoir les procédures de la navette

Axe : Logistique

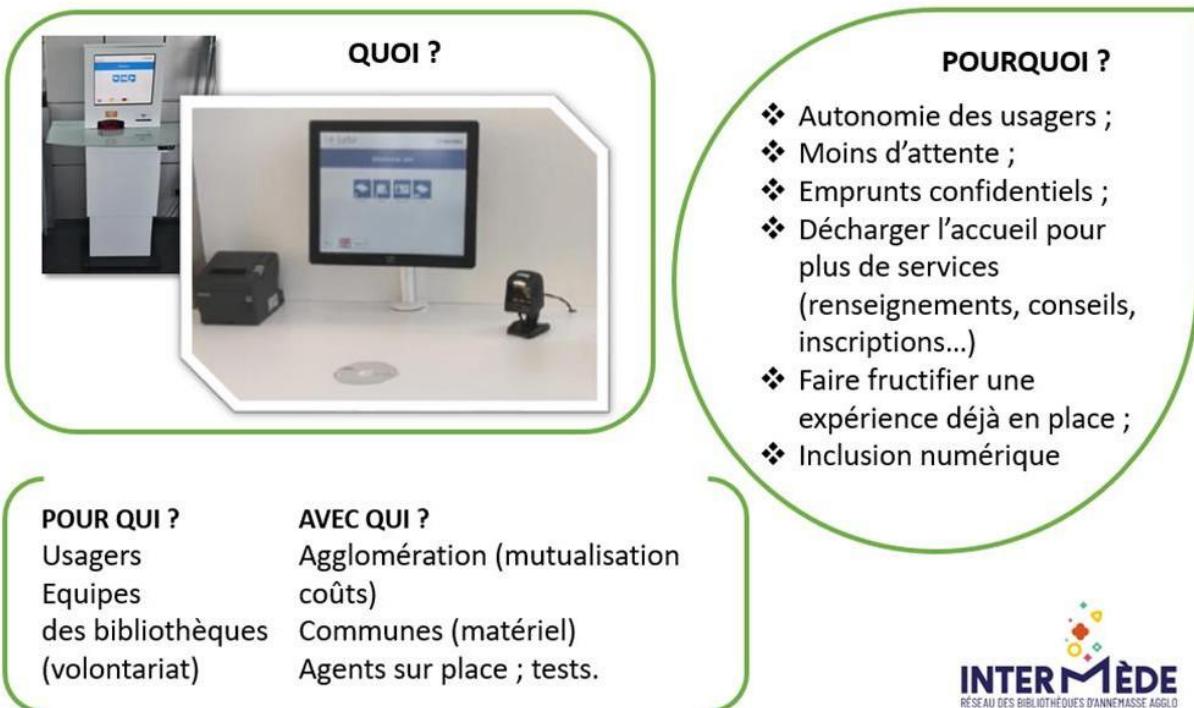
Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau



A18 – Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)

Axe : Logistique

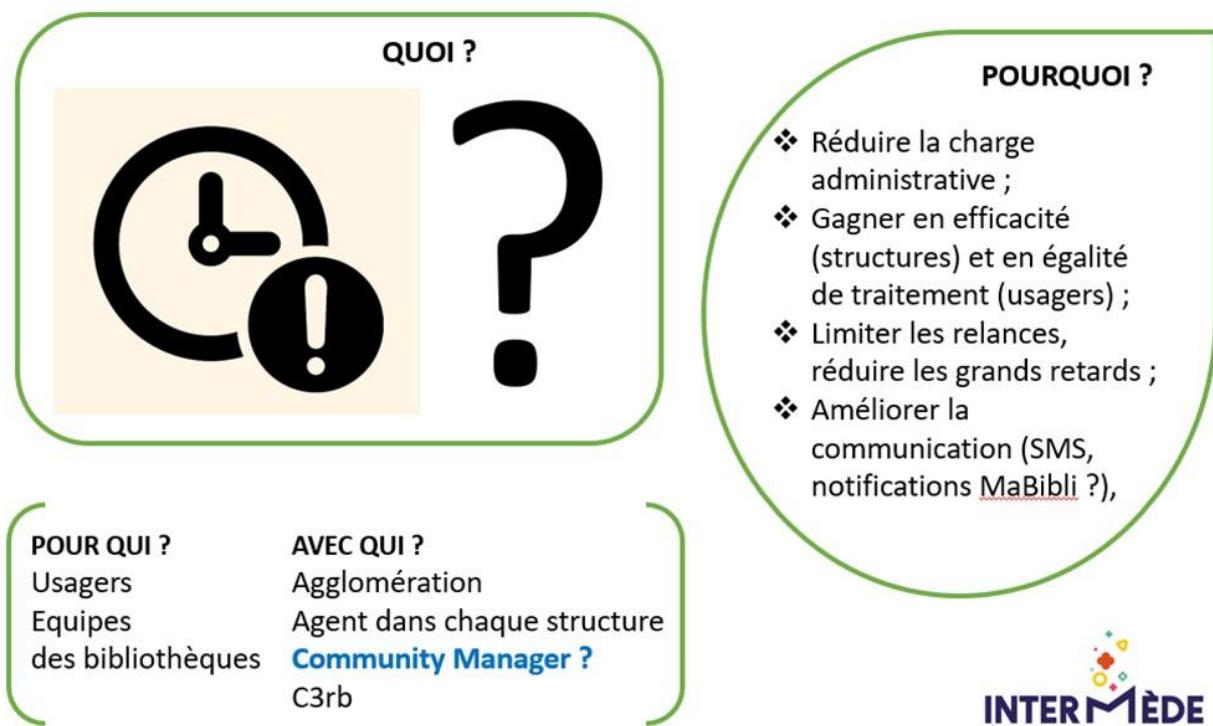
Objectif : Faciliter l'accès à nos services



A19 – Harmoniser la gestion des grands retards

Axe : Logistique

Objectif : Optimiser et renforcer la dynamique du réseau



Axe thématique - Programmation culturelle

A20 – Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures

Axe : Programmation culturelle

Objectif : Faciliter l'accès à nos services

QUOI ?

- Définir les critères (publics / liens avec la culture etc...) pour décider de la participation du réseau et de ses modalités à un évènement hors les murs



POURQUOI ?

- Faire connaître le réseau et son fonds.
- Cohésion entre les bibliothèques et soutien à d'autres services.
- Mise en valeur du lieu de l'action.
- Sortir de son cadre.

POUR QUI ?
Pour tous en particulier le public du périmètre de l'action



A21 – Définir les partenariats transfrontaliers et modalités de communication à développer ou conforter

Axe : Programmation culturelle

Objectif : Faciliter l'accès à nos services

QUOI ?

COMMENT ?



POURQUOI ?

- Elargir nos publics et nos fonds documentaires
- Développer les partenariats
- Mutualiser des actions culturelles (rencontres d'auteurs etc...)
- Découvrir d'autres manières de travailler.

POUR QUI ?
Pour le public du Grand Genève – pour les élus



A22 – Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales

Axe : Programmation culturelle



Chacune des actions s'inscrit dans un ou plusieurs des 12 objectifs politiques du plan de mandat de l'Agglo.

Objectifs opérationnels	Faciliter l'accès à nos services	Favoriser la participation et les échanges entre usagers	Optimiser et renforcer la dynamique du réseau
Objectifs Politiques (plan de mandat)			
Culture (Favoriser l'accès à la culture pour tous ; Crée un sentiment d'appartenance ; Renforcer le 'Vivre ensemble')	A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile A2 - Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées A3 - Etendre la présence du réseau hors les murs des structures A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires	A5 - Favoriser les rencontres	A6 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales

Qualité de la relation usagers	<p>A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile</p> <p>A2 - Valoriser les collections numériques</p> <p>A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux (en commun avec Axe 'Logistique') – voir aussi A7 (création de poste)</p> <p>A20 - Etendre la présence du réseau hors les murs des structures</p>	<p>A3 - Favoriser les rencontres</p> <p>A12 - Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boîte à idée physique et numérique</p>	<p>A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques) – voir aussi A15</p> <p>A8 - Construire une politique documentaire concertée</p> <p>A13 - Définir un plan de communication</p> <p>A19 - Harmoniser la gestion des grands retards</p> <p>A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales</p>
Aménagement du territoire (Améliorer le cadre de vie des habitants)	<p>A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile</p> <p>A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures</p>	<p>A3 - Favoriser les rencontres</p>	<p>A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales</p>
Relation aux communes	<p>A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile</p> <p>A2 - Valoriser les collections numériques</p> <p>A15 - Revue du portail (en commun avec Axe 'Communication') – voir aussi A7 (création de poste)</p> <p>A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boîtes à lire ou juste de retours/réservation)</p> <p>A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures</p> <p>A21 - Définir les partenariats transfrontaliers et modalités de communication à développer ou conforter</p>		<p>A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires</p> <p>A5 - Revue de l'organisation des temps d'échanges</p> <p>A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience</p> <p>A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques) – voir aussi A15</p> <p>A8 - Construire une politique documentaire concertée</p> <p>A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte'</p> <p>A13 - Définir un plan de communication</p> <p>A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé</p>

			A17 - Revoir les procédures de navette A19 - Harmoniser la gestion des grands retards A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales
Numérique	A2 - Valoriser les collections numériques A9 - Améliorer le catalogue commun A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux (en commun avec Axe 'Logistique') – voir aussi A7 (création de poste)		A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques) – voir aussi A15
Participation citoyenne		A3 - Favoriser les rencontres A12- Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boîte à idée physique et numérique	
Cohésion sociale (Renforcer le 'Vivre ensemble')		A3 - Favoriser les rencontres	
Jeunesse ('Fil rouge' public jeune/scolaires)	A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures		A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales
Prévention et gestion des déchets			A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte'
Innovation	A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boîtes à lire ou juste de retours/réservation) A18 - Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)		A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé
Formation et enseignement supérieur (Rendre le territoire plus attractif pour les étudiants)	A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures		

Tourisme (Encourager le tourisme local et changer l'image du territoire)			A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales
---	--	--	---

3.3 Priorisation

Suite à la présentation des divers groupes de travail, les élus du Comité d'Exploitation ont priorisé les actions comme suit :

ACTIONS	PRIORITES		
	Haute	Modéré	Basse ou nulle
A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile			
A2 - Valoriser les collections numériques			
A3 - Favoriser les rencontres			
A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires			
A5 - Revue de l'organisation des temps d'échanges			
A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience			
A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques)			
A8 - Construire une politique documentaire concertée			
A9 - Améliorer le catalogue commun			
A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte'			
A11 - Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées			
A12 - Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boîte à idée physique et numérique			
A13 - Définir un plan de communication			
A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé			
A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux			
A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boites de retours/réservation)			
A17 - Revoir les procédures de navette			
A18 - Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)			
A19 - Harmoniser la gestion des grands retards			
A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures			
A21 - Définir les partenariats transfrontaliers et modalités de communication à développer ou conforter			
A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales			

Il a été décidé de traiter l'action A4 avec la politique documentaire concertée (A8), de même les actions A20 et A22 doivent être menée de concert.

Les actions A5 et A12 ont recueilli le même nombre de votes.

L'action A17 a été initialement jugée sans enjeu par le ComEx car concernant une procédure technique. Cependant étant donnée l'augmentation régulière des volumes de transit, il est convenu qu'elle doit être vue plus largement comme une révision de l'organisation du service de

navette, le système actuel étant très proche de sa limite, avec des implications budgétaires et RH potentielles pour l'Agglo et les communes/associations.

3.4 Moyens et partenariats envisagés

Les moyens et partenariats seront à affiner pour chaque action/projet. Des subventions seront sollicitées notamment auprès de la DRAC, département et Centre National du Livre.

ACTIONS	Moyens	Partenaires potentiels
A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile	<ul style="list-style-type: none"> Transport (véhicule + RH ou prestataire) Personnes formées au lien social Budget (à préciser dans la cadre du projet) Formation Potentiellement collection dédiée 1 référent par bibliothèque/ temps agent réseau 	CCAS, assistantes sociales, ADMR, services de portage de repas à domicile, Uni Cité... DRAC
A2 - Valoriser les collections numériques	<ul style="list-style-type: none"> 1 référent par bibliothèque/ temps agent réseau Poste décrit en A7 Budget pour outils de communication 	<ul style="list-style-type: none"> Savoie & Haute Savoie Biblio, DRAC
A3 - Favoriser les rencontres	<ul style="list-style-type: none"> Temps des agents des bibliothèques Communication autour de l'événement Tables/chaises et rafraîchissements 	<ul style="list-style-type: none"> Usagers, citoyens.
A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Voir A8 	<ul style="list-style-type: none"> Etablissements, professeurs, Education nationale DRAC, Savoie-biblio
A5 - Revue de l'organisation des temps d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> Temps des agents des bibliothèques/réseau Logiciel (potentiellement gratuit) 	
A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> Temps des agents des bibliothèques/réseau Salle et matériel sur l'agglo (existant local et Agglo) Budget 	<ul style="list-style-type: none"> Bibliothécaires (y compris hors réseau) Savoie & Haute Savoie Biblio, DRAC Prestataires ex. Mediat, ENSSIB, ABF, ALF...
A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Ressources numériques, SIGB, Com, support)	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement d'un poste additionnel pour le réseau à l'Agglo 	<ul style="list-style-type: none"> DRAC
A8 - Construire une politique documentaire concertée	<ul style="list-style-type: none"> Temps des agents des bibliothèques/réseau Utilisation de l'Espace pro du site (existant) Lieux de réunion (existant local et Agglo) Budget alloué aux collections communes (à préciser) 	<ul style="list-style-type: none"> DRAC, Savoie-biblio, CNL

A9 - Améliorer le catalogue commun	<ul style="list-style-type: none"> Outil partagé + licences OU module spécifique Orphée + formation Temps des agents des bibliothèques/réseau 1 personne de l'Agglo en soutien sur le SIGB (voir A7) 	<ul style="list-style-type: none"> C3RB ou autre prestataire
A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte'	<ul style="list-style-type: none"> Temps des agents des bibliothèques/réseau Agglo pour commandes ou services groupés avec recharge locale (ex transport de commandes pour des librairies qui ne livre plus) 	<ul style="list-style-type: none"> Autres bibliothèques qui ont déjà mis en place une telle réflexion (ex La Canopée, Paris, BM de Lyon, réseau des bibliothèques de Rouen) Commission Bibliothèques Vertes de l'ABF Shift Project
A11 - Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> SIGB existant + paramétrage Organisation de navette à étudier Temps des agents des bibliothèques/réseau 	
A12 - Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boîte à idée physique et numérique	<ul style="list-style-type: none"> Budget pour outils de communication Temps référent de Communication + poste A7 Temps des agents des bibliothèques/réseau 	
A13 - Définir un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> Budget pour outils de communication Temps référent de Communication + poste A7 Temps des agents des bibliothèques 	<ul style="list-style-type: none"> Soutien des services Com des communes
A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé	<ul style="list-style-type: none"> Logiciel outil (potentiellement gratuit) Formation Temps des agents des bibliothèques/réseau 	
A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Poste en A7 pour réseaux sociaux Temps des agents des bibliothèques/réseau Budget (déjà inscrit ; 15 240,00€ TTC et retours positifs aux demandes de subventions) 	<ul style="list-style-type: none"> C3RB, SIUN, Service Communication Agglo DRAC, Savoie-biblio
A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boîtes de retours/réservation)	<ul style="list-style-type: none"> Sondage usagers Budget pour navettes et tris supplémentaires, achat des boîtes/automates, coût travaux de cablage (électrique et internet) + C3RB (licences, connecteurs, projet, maintenance etc.) et fournisseur des boîtes (à définir) Aménagement additionnels du local de transit Temps des agents des bibliothèques/réseau 	<ul style="list-style-type: none"> Partenariats avec des commerces, écoles, associations, transports publics... pour l'utilisation de l'espace/installation des boîtes DRAC, Savoie-biblio
A17 - Revoir les procédures de navette	<ul style="list-style-type: none"> Temps des agents des bibliothèques/réseau : budget RH dans les communes/temps de bénévoles Budget pour matériel navettes, transits supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> Trait d'Union/prestataire
A18 - Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)	<ul style="list-style-type: none"> Outil de sondage Agglo (existant) 	<ul style="list-style-type: none"> C3RB ou autre prestataire DRAC, Savoie-biblio

	<ul style="list-style-type: none"> • Licences, connecteurs, coût projet C3RB • Achat groupé Agglo puis recharge locale pour achat des bornes/ équipement (potentiellement écran tactile ou PC+ douchette) • 1 référent par bibliothèque/ temps agent réseau 	
A19 - Harmoniser la gestion des grands retards	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion plus généralisée de l'appli • Questionnaire usagers • Guide usager plus clair/précis sur les retards et procédure commune améliorée • Temps des agents des bibliothèques/réseau • Potentiellement temps additionnel d'agents de l'Agglo • Coût potentiel d'envois postaux supplémentaires 	
A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures	<ul style="list-style-type: none"> • Temps des agents des bibliothèques/réseau • Budget (à préciser dans le cadre du projet) • Mise à disposition de matériel des communes et de l'Agglo 	
A21 - Définir les partenariats transfrontaliers et modalités de communication à développer ou conforter	<ul style="list-style-type: none"> • Temps des agents des bibliothèques/réseau 	
A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales	<ul style="list-style-type: none"> • Temps des agents des bibliothèques : 1 référent par action • Temps pour la communication (poste A7) • Outil de partage de calendrier 	

3.5 Les modalités d'évaluation

ACTIONS	Critères
A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'utilisateurs du service • Nombre de bibliothèques participantes • Temps passé pour préparer la tournée • Nombre de personnes/partenaires impliqués
A2 - Valoriser les collections numériques	<ul style="list-style-type: none"> • Statistiques d'utilisation des ressources numériques Intermède et e-médi@s • Nombre de séances/actions de valorisation • Nombre de personnes présentes lors des séances d'exploration
A3 - Favoriser les rencontres	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre d'usagers présents • Nombre de bibliothèques participantes • Succès du réseau de "papotage" • Nombre d'actions valorisant les talents/participation des usagers
A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de prêt • Nombre d'écoles/classes concernés
A5 - Revue de l'organisation des temps d'échanges	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de dossiers traités • Satisfaction des acteurs -> Bilan d'étape

A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de personnes formées Nombre d'ateliers/temps de partage Niveau de satisfaction des participants -> Bilan des formations
A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques)	<ul style="list-style-type: none"> Amélioration de la communication (fréquence, rigueur, qualité visuelle, retours des usagers) Traitement des mises à jour et délais de résolutions de pannes du logiciel SIGB Augmentation des accès aux ressources numériques et retours des usagers (lien avec A2)
A8 - Construire une politique documentaire concertée	<ul style="list-style-type: none"> Diminution du temps d'attente des réservations et satisfaction des usagers Meilleure prise en compte des suggestions par une réponse rapide
A9 - Améliorer le catalogue commun	<ul style="list-style-type: none"> Catalogue plus « propre » : moins de doublons, meilleure cohérence et indexation Retours positifs des usagers Recherches améliorées, gain de temps
A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte'	<ul style="list-style-type: none"> Quantité de fournitures plastifiées consommées en diminution -> tests en fonction des collections (ce qui marche et ce qui ne marche pas) + matière recyclable auprès des fournisseurs Développement des bonnes pratiques environnementales -> guide, bilan
A11 - Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de transits /dépôts avec les bibliothèques spécialisées Nombre de documents utilisés dans des animations Nombre d'animations collaboratives
A12 - Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boite à idée physique et numérique	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de suggestions reçues
A13 - Définir un plan de communication	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation des actions culturelles des structures et des actions collectives Statistiques d'utilisation des outils en ligne Augmentation des statistiques d'usage : inscriptions, fréquentation aux animations, prêts
A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé	<ul style="list-style-type: none"> Consultation et utilisation de l'outil par l'ensemble des structures Lien avec A13
A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux	<ul style="list-style-type: none"> Réactions et interactions des usagers Mise en ligne d'une nouvelle version du portail Evolution des statistiques
A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boites de retours/réservation)	<ul style="list-style-type: none"> Diminution des volumes à traiter dans les structures Diminution des retards
A17 - Revoir les procédures de navette	<ul style="list-style-type: none"> Moins de rouleaux de papier d'imprimante ticket utilisés Gestion de l'augmentation des volumes de transit
A18 - Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)	<ul style="list-style-type: none"> Statistiques d'utilisation des bornes Niveau de satisfaction
A19 - Harmoniser la gestion des grands retards	<ul style="list-style-type: none"> Grands retards en diminution
A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation de la fréquentation Nouveaux adhérents Participation à Lettres Frontières Participation des structures
A21 - Définir les partenariats transfrontaliers et modalités de communication à développer ou conforter	<ul style="list-style-type: none"> Nombre d'interactions transfrontalières
A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales	<ul style="list-style-type: none"> Fréquentation Participation des bibliothèques Rationalisation du calendrier global : absence de périodes trop chargées ou trop vides

3.6 Le calendrier

ACTIONS	2025	2026	2027	2028	2029
A1 - Etudier la mise en œuvre d'un service de portage à domicile					
A2 - Valoriser les collections numériques	Selon A7				
A3 - Favoriser les rencontres	GT	Evénement annuel dans chaque structure			
A4 - Développer l'offre de soutien aux établissements scolaires			En lien avec A8		
A5 - Revue de l'organisation des temps d'échanges	GT				
A6 - Repenser les temps de formation et de partage d'expérience	GT				
A7 - Création d'un poste Intermède de référent numérique polyvalent (Com, SIGB, Ressources numériques)		Selon décision politique et budgétaire			
A8 - Construire une politique documentaire concertée		GT	Mise en œuvre		
A9 - Améliorer le catalogue commun	GT + formation	Travail régulier			
A10 - Mener une réflexion commune 'Bibliothèque verte'		GT			
A11 - Faciliter l'accès des usagers aux collections des bibliothèques spécialisées	GT				
A12 - Mettre en œuvre des outils pour susciter la contribution des usagers : boîte à idée physique et numérique		Numérique	Physique		
A13 - Définir un plan de communication	Selon A7				
A14 - Améliorer le partage des actions au sein du réseau : outil partagé			Définition des besoins. Liens avec A7, A5 et A15		
A15 - Revue du portail et de la présence sur les réseaux sociaux	Site web prévu (GT), réseaux sociaux selon A7				
A16 - Délocaliser les opérations de retour (Boites de retours/réservation)					
A17 - Revoir les procédures de navette					
A18 - Etendre l'automatisation des opérations de prêt et retour (Bornes)					
A19 - Harmoniser la gestion des grands retards					
A20 - Définir les modalités de présence du réseau hors les murs des structures		GT à traiter avec A22			
A21 - Définir les partenariats transfrontaliers et modalités de communication à développer ou conforter					
A22 - Améliorer la coordination des actions culturelles, notamment concernant les initiatives nationales/régionales		GT à traiter avec A			

IV - ANNEXES

- 4.1. Restitution des ateliers de facilitation les 28 sept. et 26 oct. 2023.
- 4.2. Présentation de la méthodologie de travail des groupes
- 4.3. Bilan statistique annuel 2024 (pour mise à jour des données présentées dans ce schéma).



«Une bibliothèque est une chambre d'amis ». Tahar Ben Jelloun

« Une bibliothèque est un chemin vers le futur - trouvez le vôtre ». Mary Higgins Clark

« Le paradis est une bibliothèque dont tous les rayons ont été dévalisés. » Christian Bobin